

**AUXERRE**



communauté  
de l'auxerrois

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## 4. Orientations d'Aménagement et de Programmation

Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé, approuvé par délibération en date du 21 juin 2018

Modification simplifiée n° 3 approuvée le 26 juin 2025





PRÉAMBULE	5
INTRODUCTION	7
<b>1/ LES OAP SECTORIELLES</b>	<b>9</b>
LES OAP RÉNOVATION URBAINE	10
Brichères, Sainte-Geneviève	10
Rosoirs	12
LES OAP PROJET EN RENOUVELLEMENT URBAIN	14
Porte de Paris	14
Montardoins, Batardeau	16
Secteur gare	18
OAP PROJET EN EXTENSION URBAINE	20
OAP DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	22
OAP BERGES DE L'YONNE	25
OAP ENTRÉES DE VILLE	29
<b>2/ LES OAP THÉMATIQUES</b>	<b>43</b>
OAP TRAME VERTE ET BLEUE	44
OAP AGRICULTURE	46
OAP VULNÉRABILITÉ	48
OAP CIRCULATIONS DOUCES	50



## La définition des OAP au sens du Code de l'Urbanisme

Le contenu des OAP est fixé par les articles L151-6 et 7 du Code de l'urbanisme. Elles peuvent notamment :

- « 1° Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement (continuités écologiques, paysages, entrées de ville, patrimoine, etc.) » ;
- « 2° Favoriser la mixité fonctionnelle » ;
- « 3° Comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants » ;
- « 4° Porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager » ;
- « 5° Prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics » ;
- « 6° Adapter la délimitation des périmètres, en fonction de la qualité de la desserte ».

Les OAP sont opposables lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme en termes de "compatibilité", c'est-à-dire qu'il ne doit pas y avoir de contradiction majeure entre l'orientation et la mesure d'exécution. Autrement dit, le projet ne doit pas remettre en cause les orientations. Mieux, le projet doit les mettre en œuvre.



# INTRODUCTION

## La définition des OAP au sens du Code de l'urbanisme

Pour accompagner la mise en œuvre des orientations du PADD, 13 OAP ont été définies. Elles concernent des secteurs ou des thématiques spécifiques, et répondent à des enjeux particuliers.

### LES OAP SECTORIELLES

#### 2 OAP rénovation urbaine

Brichères, Sainte-Genève

Les Rosoirs

#### 3 OAP projet en renouvellement urbain

Porte de Paris

Montardoins, Batardeau

Secteur gare

#### 1 OAP projet en extension urbaine

Brichères, Charrons, Champlys

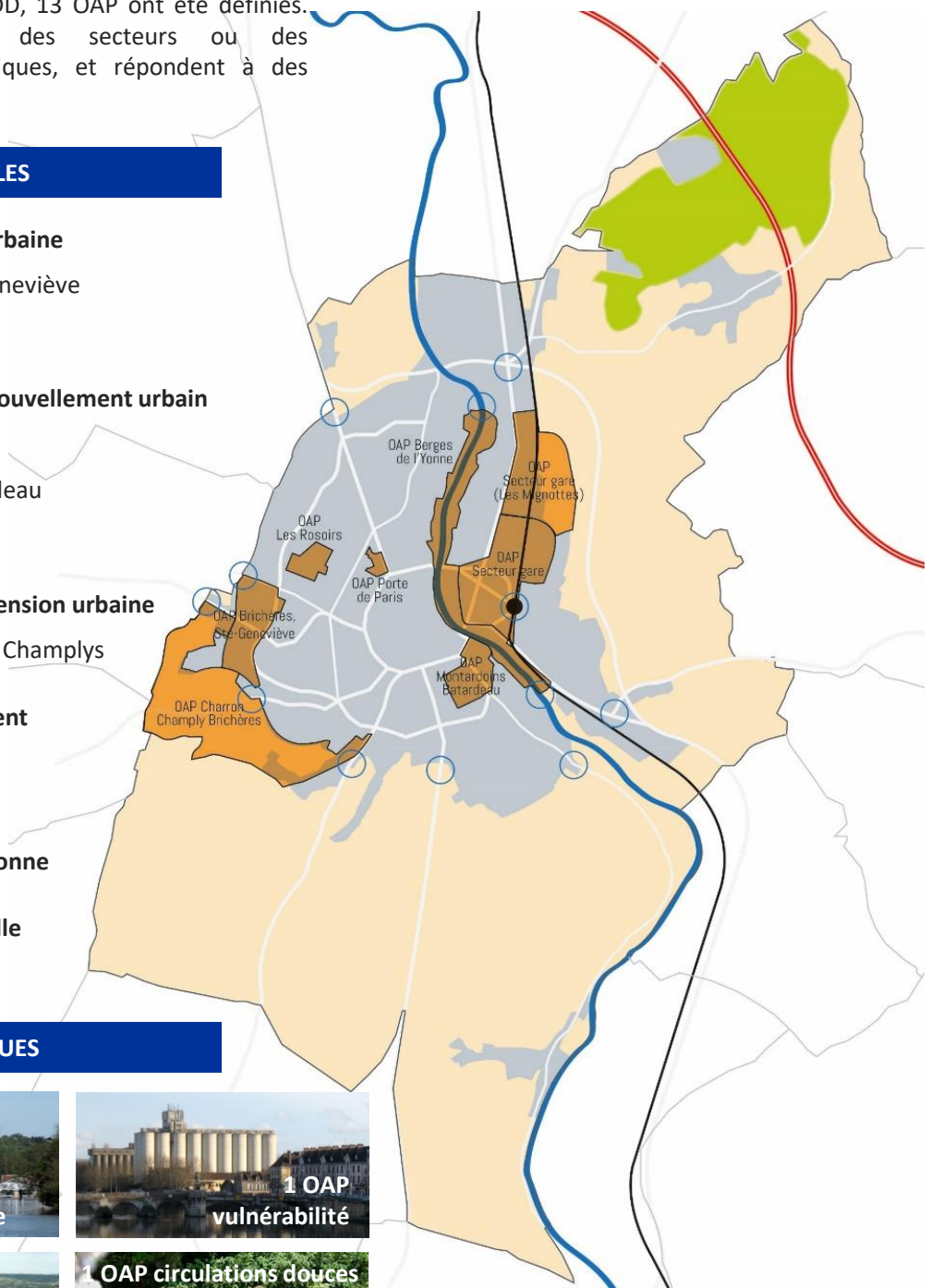
#### 1 OAP développement économique

Les Mignottes

#### 1 OAP Berges de l'Yonne

#### 1 OAP entrées de ville

### LES OAP THÉMATIQUES

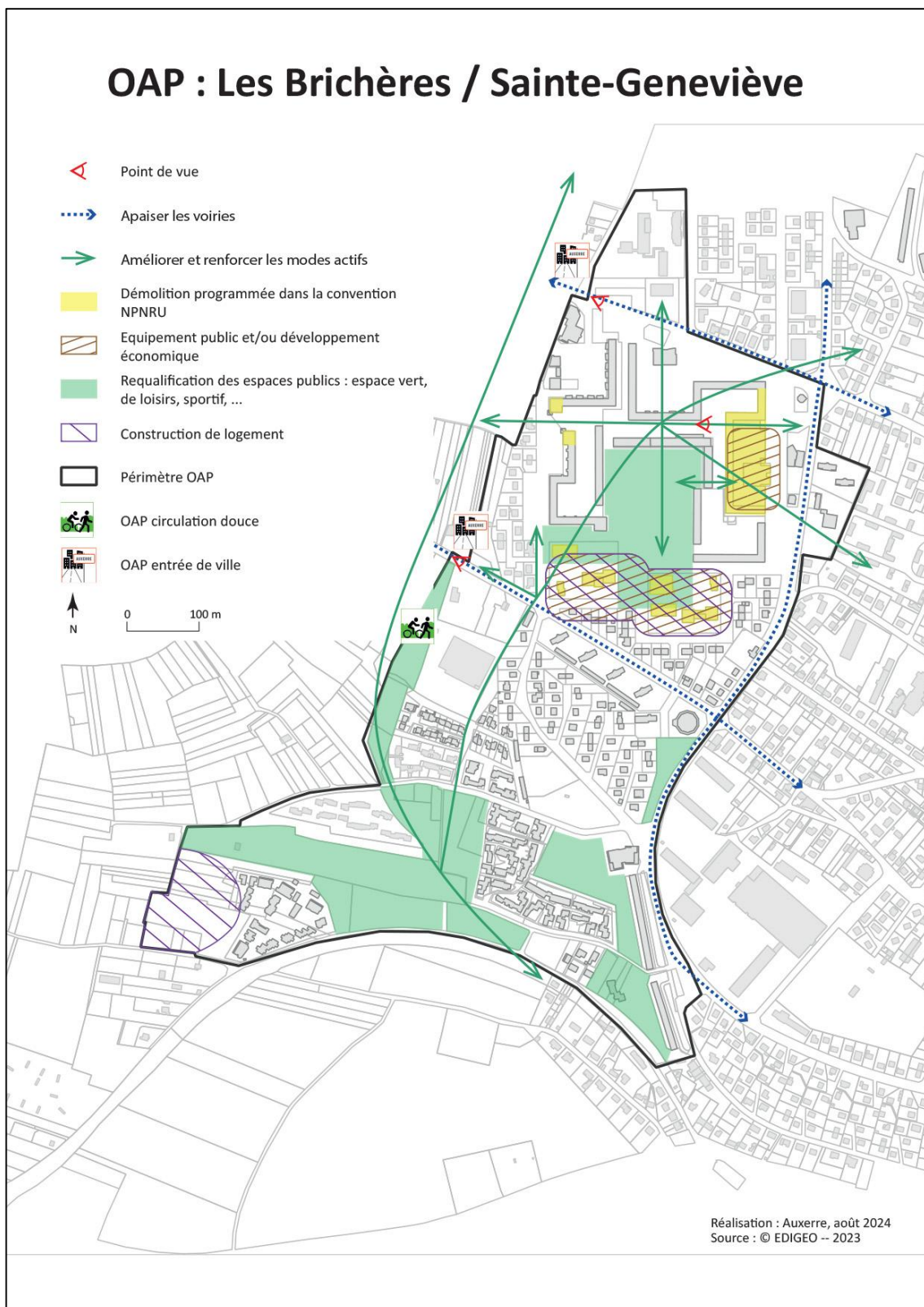




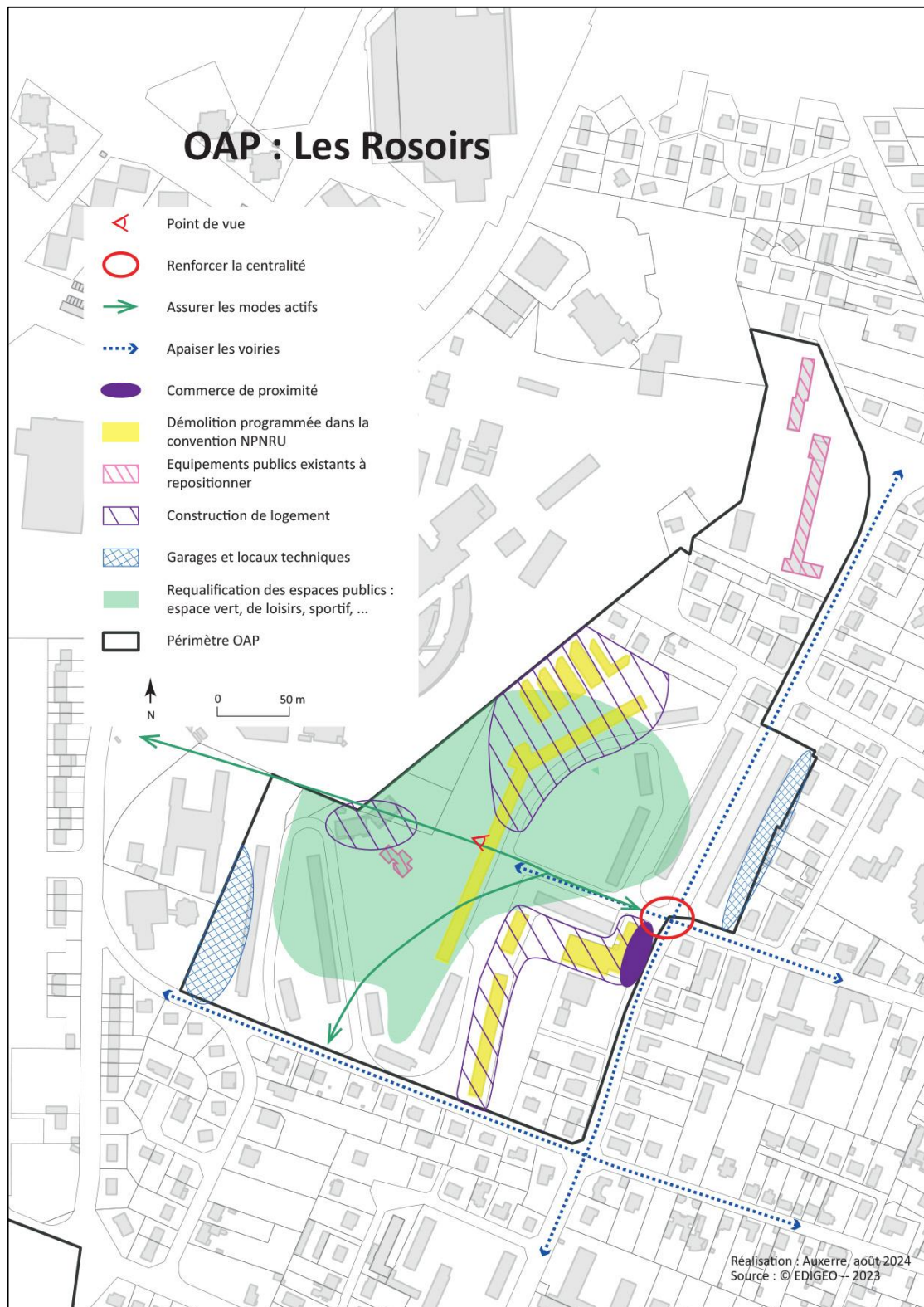


## LES OAP SECTORIELLES



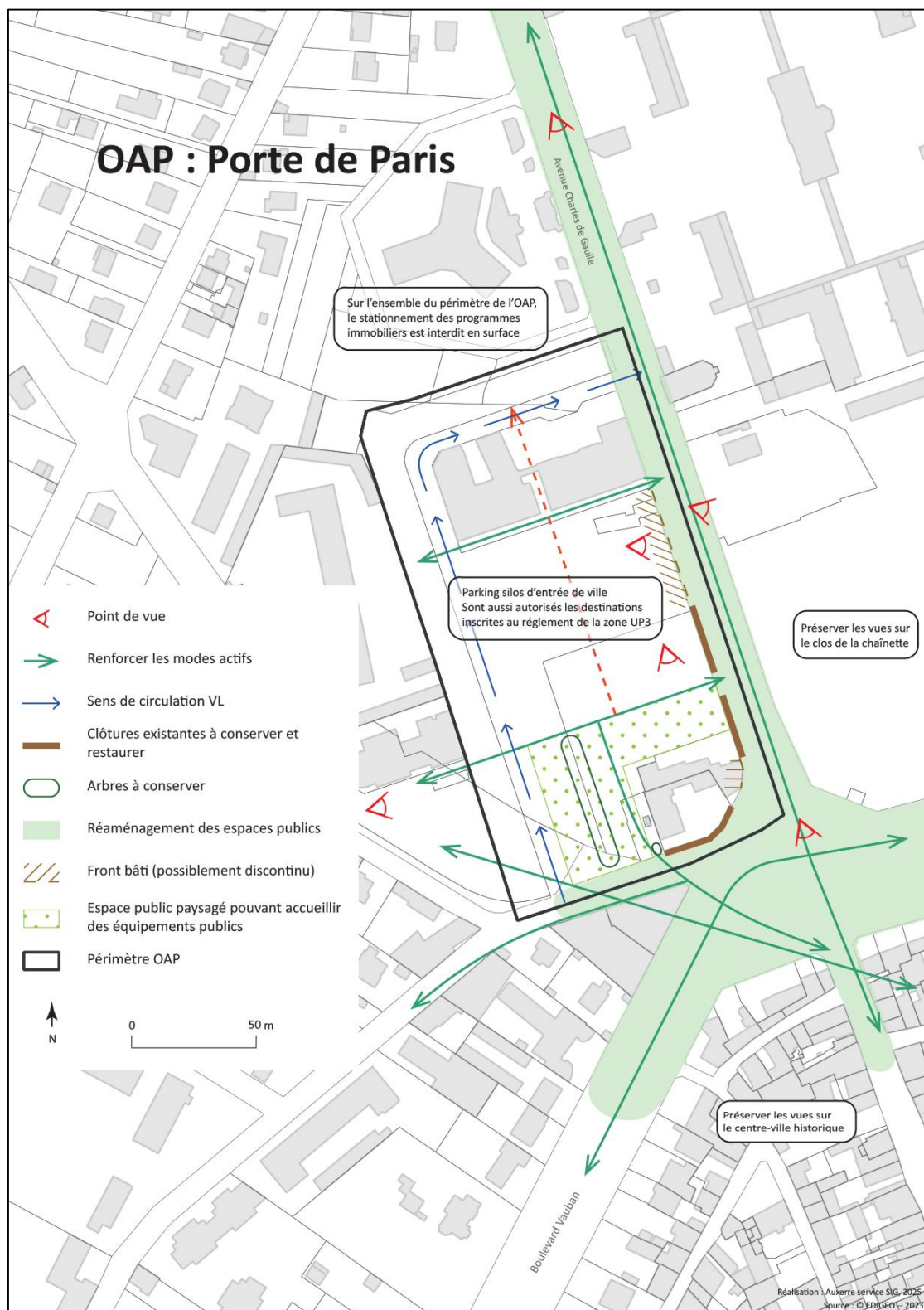


## Les OAP rénovation urbaine : Les Rosoires

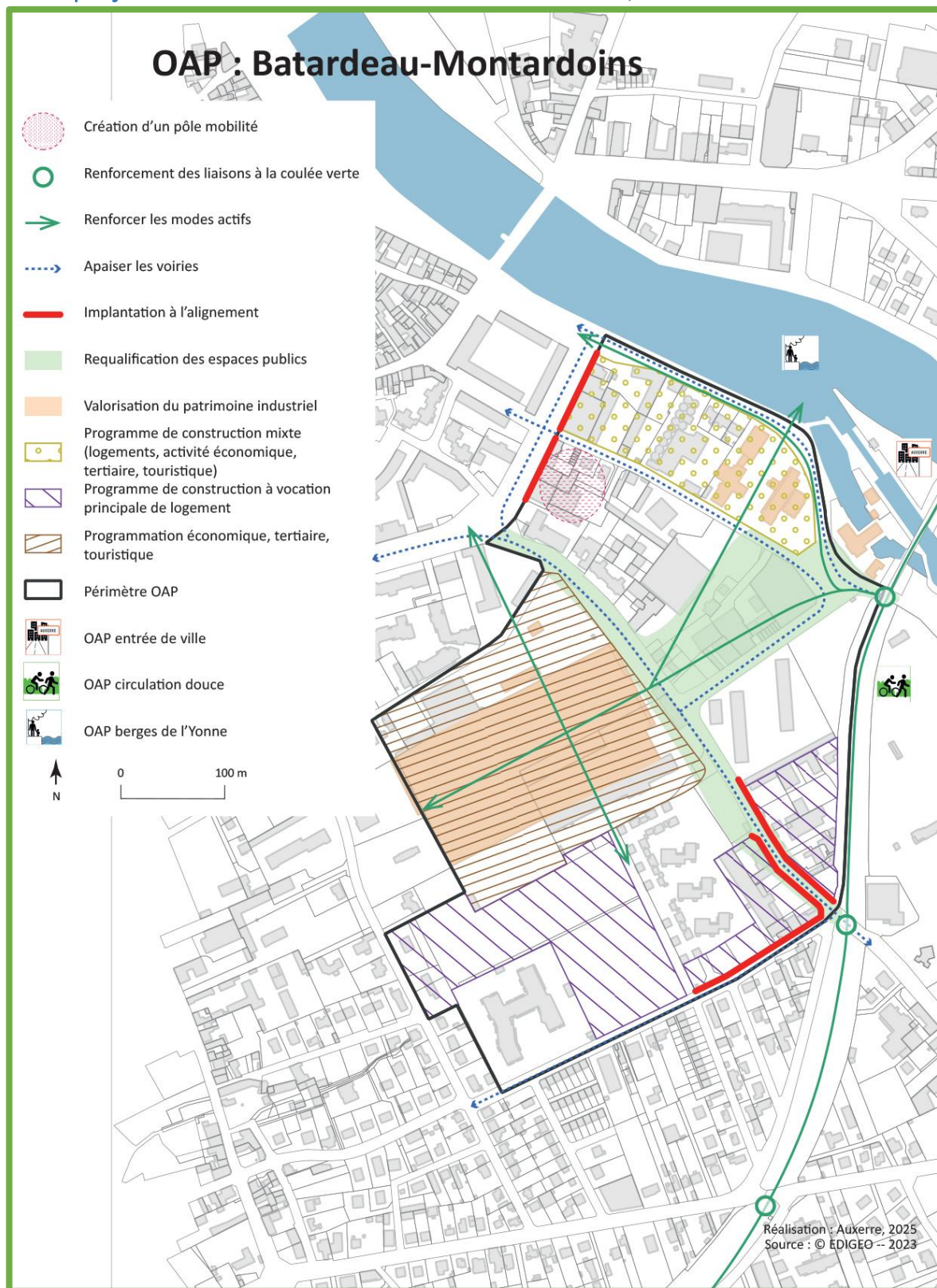


# LES OAP SECTORIELLES

## Les OAP projet en renouvellement urbain : Porte de Paris

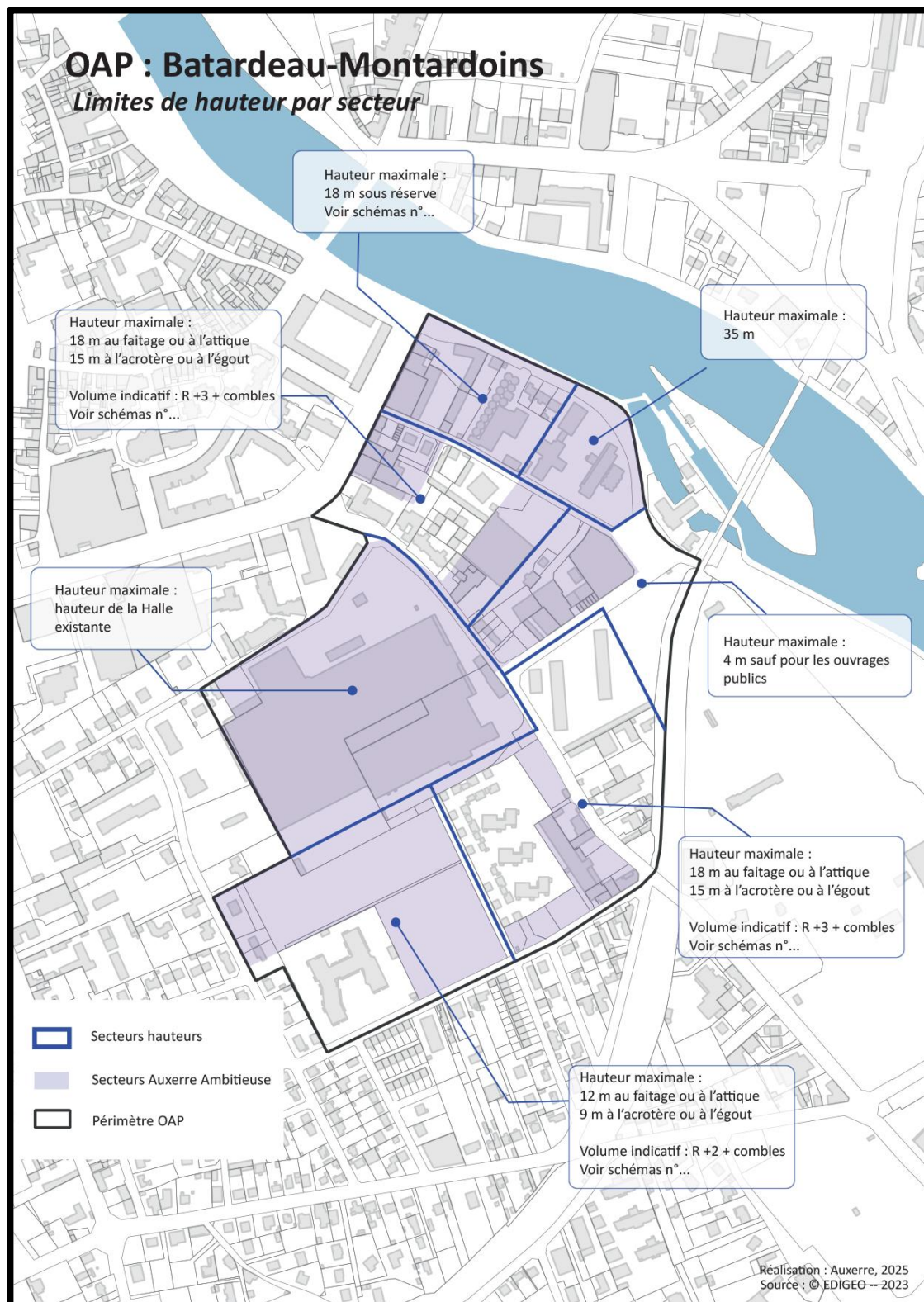


## Les OAP projet en renouvellement urbain : Montardoins, Batardeau



# LES OAP SECTORIELLES

## Les OAP projet en renouvellement urbain : Montardoins, Batardeau



## LES OAP SECTORIELLES

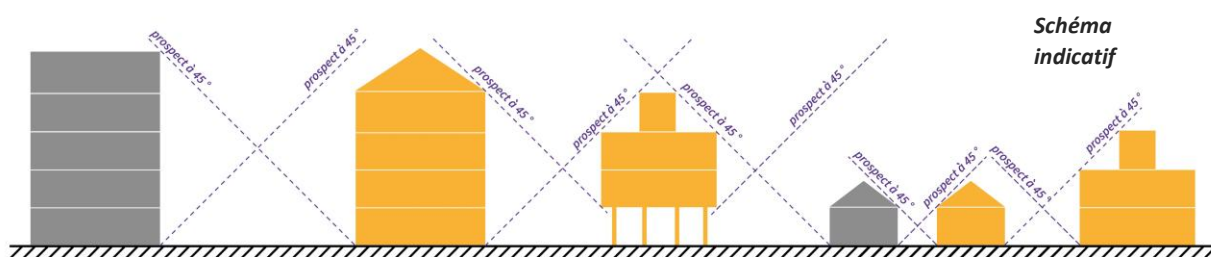
### Les OAP projet en renouvellement urbain : Montardoins, Batardeau

Prévoir une densité minimum d'habitat d'environ 60 logements / ha à l'échelle de l'OAP.

#### **Caractéristiques urbaines, architecturales, environnementales et paysagères :**

Le prospect est une notion permettant de dimensionner les constructions en fonction de leur hauteur et de leur éloignement vis-à-vis des bâtiments voisins.

Les nouvelles constructions doivent s'implanter en respectant un prospect formé d'un angle à 45° partant du plancher du niveau le plus bas, par rapport au plan horizontal.



Les hauteurs maximales, s'inscrivant dans ces prospects sont réglementées sur le plan « limites de hauteur par secteur » (page précédente).

Pour les nouvelles constructions, les toitures doivent disposer, sur au moins 40 % de leur surface, de dispositifs de production d'énergie solaire (thermique et / ou photovoltaïque). Ces dispositifs doivent s'inscrire dans l'architecture du bâtiment et s'intégrer dans le paysage environnant.

Pour les bâtiments existants à la date d'approbation de la modification simplifiée n°3 du PLU (XXX2025) ne respectant pas les règles de hauteur, il peut être admis une hauteur supérieure pour l'installation de dispositif solaire (thermique et/ou photovoltaïque) s'ils s'intègrent dans l'architecture du bâtiment et le paysage environnant.

Sur les toitures terrasses, en dehors des éléments techniques et des dispositifs de production d'énergie solaire, les espaces devront :

- être composées de terrasses accessibles pour les résidents ou usagers,
- être végétalisées avec une épaisseur de substrat d'au moins 10 cm d'épaisseur. Les végétaux retenus devront s'inscrire dans la palette végétale décrite ci-après.

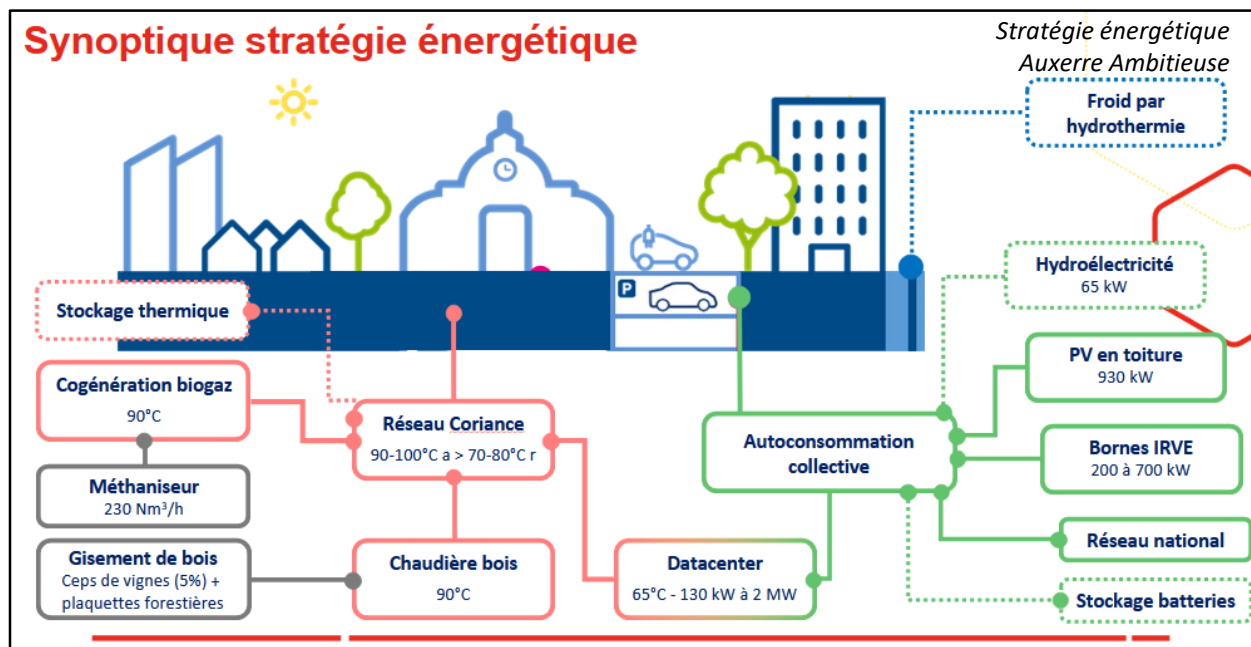
Les différents dispositifs de comptage (coffrets, boîte à lettres,...) seront intégrés au bâtiment, ou regroupés dans un « muret technique » à l'entrée du terrain. Celui-ci devra s'intégrer dans l'esthétique générale de la propriété (bâtiment et clôture), et des propriétés riveraines.

## LES OAP SECTORIELLES

### Les OAP projet en renouvellement urbain : Montardoins, Batardeau

#### Desserte par les réseaux :

Dans les secteurs Auxerre Ambitieuse (voir le plan « limites de hauteur par secteur »), toute nouvelle construction devra s'intégrer dans le projet de mix énergétique prévu sur le quartier (voir ci-dessous), en particulier en se raccordant au réseau de chaleur.



En dehors des secteurs Auxerre Ambitieuse, les nouvelles constructions et les projets d'extensions et/ou de rénovations devront étudier la possibilité de s'inscrire dans ce projet de mix énergétique.



## LES OAP SECTORIELLES

### Les OAP projet en renouvellement urbain : Montardoins, Batardeau

#### Emprise au sol et espaces paysagers :

Les emprises au sols devront respecter les obligations du Plan de Prévention des Risques inondation annexé au PLU.

L'objectif est d'atteindre 50 % de la surface globale non artificialisé, hors voirie de desserte du quartier, sur les secteurs Auxerre Ambitieuse (*voir le plan « limites de hauteur par secteur »*),

La palette végétale sera adaptée et diversifiée (prévoir au moins 35 taxons différents pour 100 plantations), favorisant la biodiversité, limitant risques sanitaires (maladie, ravageurs), favorisant les îlots de fraîcheurs, et nécessitant un faible entretien annuelle.

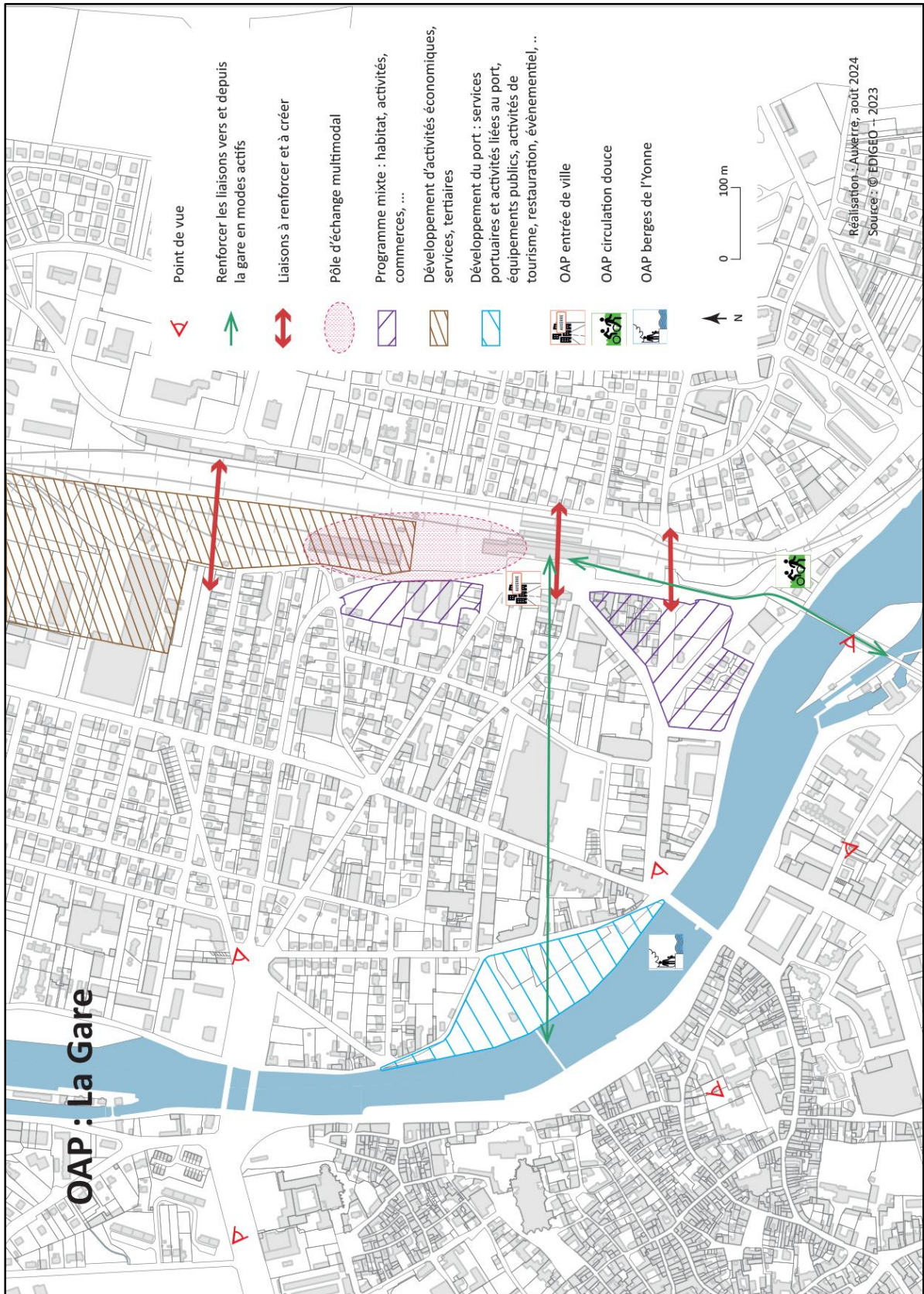
Le projet paysager devra reprendre les 3 strates de végétation : herbacée, arbustive et arborée. Au moins un quart des arbres devront être de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> grandeur (se référer à la charte de l'arbre).

Le projet paysager doit s'inscrire dans la philosophie développée par la charte de l'arbre annexé au PLU. Il doit permettre de :

- Planter plus et mieux (développer le patrimoine végétal, choisir le bon arbre au bon endroit, garantir les meilleures conditions de plantation et de développement des végétaux),
- Accompagner le maintien du patrimoine végétal (accompagnement des jeunes arbre, entretien raisonné, surveillance...),
- Garantir la pérennité des espaces végétalisés (éviter et réduire les abattages d'arbres, penser les espaces pour prévenir toute dégradation des espaces...)

# LES OAP SECTORIELLES

## Les OAP projet en renouvellement urbain : Secteur gare

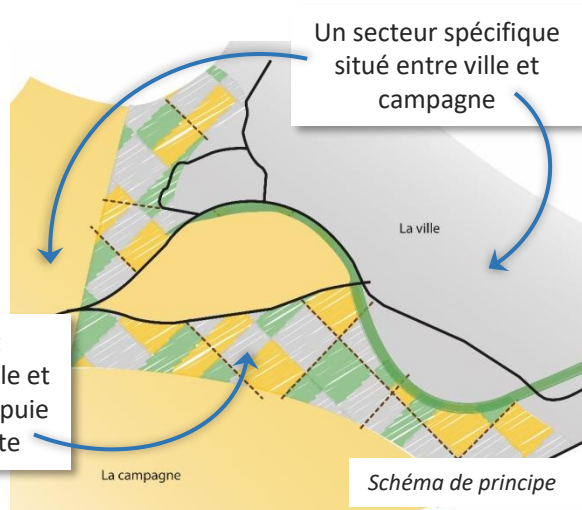


# LES OAP SECTORIELLES

## OAP projet en extension urbaine : Brichères, Charrons, Champlys

Les principes :

Développer un projet d'ensemble qui prenne en compte les spécificités du site et qui permette de répondre à des besoins en logements.



Un projet qui fait l'articulation entre ville et campagne et qui s'appuie sur les atouts du site

**Orientations d'aménagement**

Aire d'accueil des Gens du Voyage

Jardins partagés, terrains agricoles

- Espaces urbanisés
- Espaces de jardins partagés, agriculture urbaine, maraichage, etc.
- Espaces de boisements, vergers, espaces verts de loisirs, etc.
- S'appuyer sur les chemins existants
- Créer un maillage
- ⊙ Gens du Voyage sédentarisés

# LES OAP SECTORIELLES

## OAP projet en extension urbaine : Brichères, Charrons, Champlys

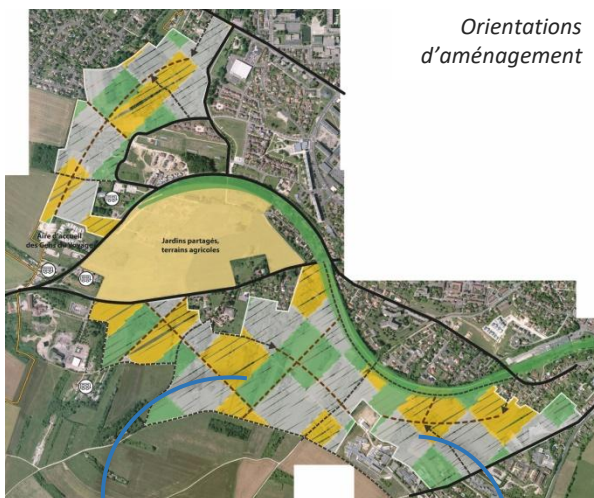
L'urbanisation du secteur Brichères, Charrons, Champlys devra prendre en compte l'occupation existante du site.

Il s'agit d'aménager cet espace en conservant et en s'appuyant sur ce qui le caractérise aujourd'hui, à savoir un paysage bocager et vallonné avec la présence de boisements, prairie, vergers, etc.

Le projet devra également s'appuyer sur la trame de chemins existants.

L'urbanisation de ce secteur doit donc aboutir à un équilibre entre espaces existants préservés et mis en valeur (boisements, espaces verts de loisirs, agriculture urbaine, zones humides dont celle recensée sur le plan de zonage, etc.) et espaces urbanisés. Ces derniers accueilleront des logements sur certains îlots identifiés en prenant soin de la qualité des constructions, l'orientation ou encore l'insertion dans leur environnement. La densité minimum d'habitat devra être d'environ 20 à 30 logements / ha sur les terrains destinés à l'accueil de logements. Ces logements devront s'accompagner d'équipements et commerces adaptés en fonction de la programmation qui sera retenue.

Un site d'environ 80ha :



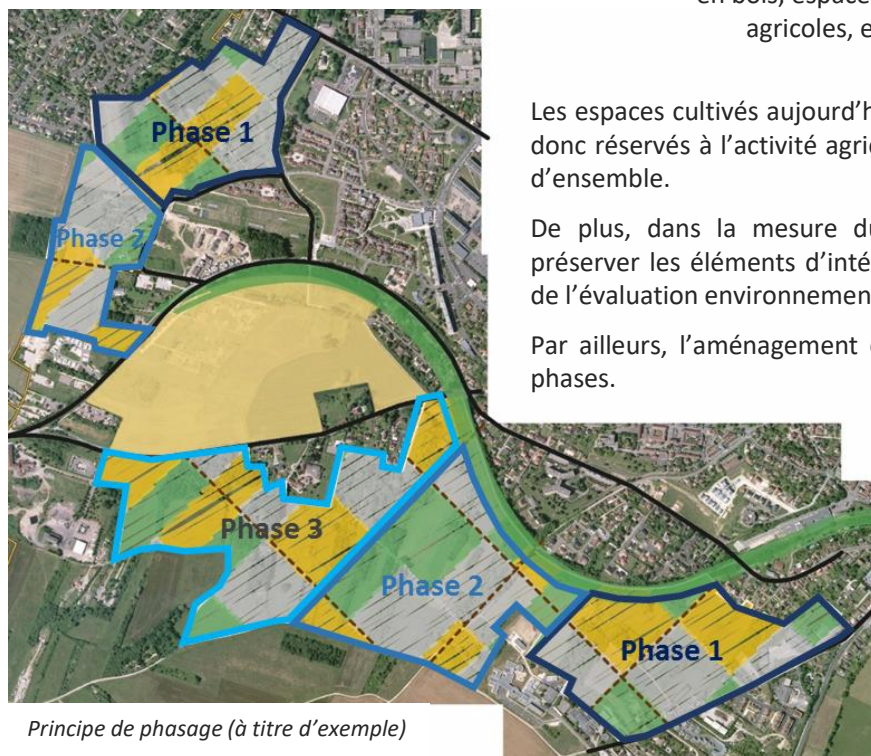
Orientations d'aménagement



Environ 50% (40ha) en bois, espaces verts, agricoles, etc.



Environ 50% (40ha) en urbanisation, construction



Principe de phasage (à titre d'exemple)

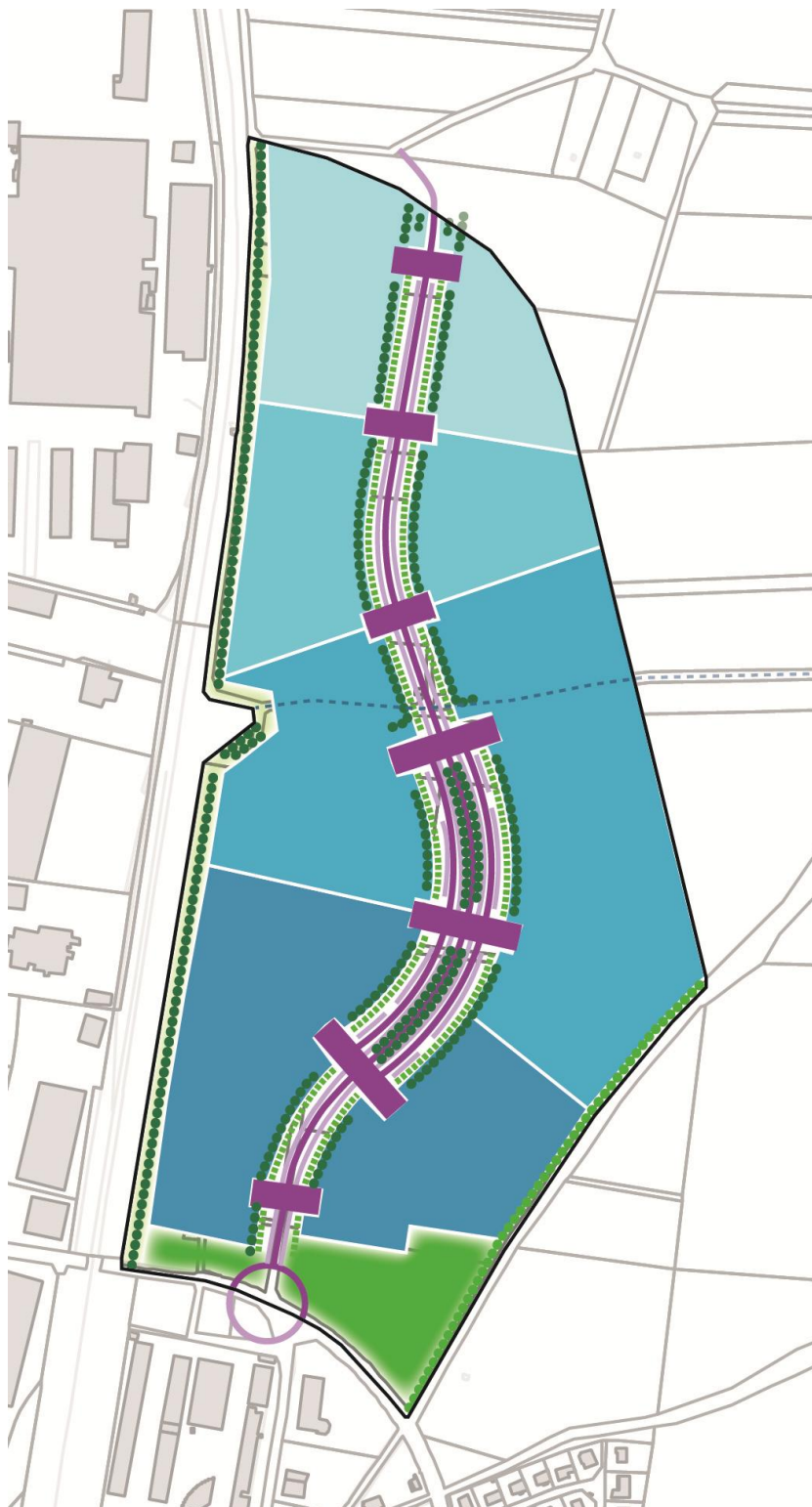
Les espaces cultivés aujourd'hui seront en priorité préservés et donc réservés à l'activité agricole dans le cadre du futur projet d'ensemble.

De plus, dans la mesure du possible, il est nécessaire de préserver les éléments d'intérêt écologiques identifiés au sein de l'évaluation environnementale (2.3).

Par ailleurs, l'aménagement du site s'envisagera en plusieurs phases.

## LES OAP SECTORIELLES












### OAP développement économique : Les Mignottes



## OAP développement économique : Les Mignottes

### LÉGENDE

Urbanisation et extention progressive de la zone des Mignottes en fonction de la temporalité suivante :

-  Phase 1
-  Phase 2
-  Phase 3
-  Phase 4
-  Réalisation de placettes permettant des accès facilités aux parcelles
-  Principe de desserte routière
-  Création d'espaces de stationnement avec un revêtement perméable
-  Réalisation de trottoirs permettant la circulation des piétons et vélos
-  Alignements d'arbres de haute tige, principalement le long de la route de desserte de la zone
-  Conservation et restauration de la haie arborescente
-  Conservation et mise en valeur du fourré à l'entrée du site
-  Création d'un espace paysager le long de la voie ferrée permettant la rétention et l'infiltration des eaux pluviales
-  Conservation et mise en valeur du ruisseau en fond de talweg et de la ripisylve associée

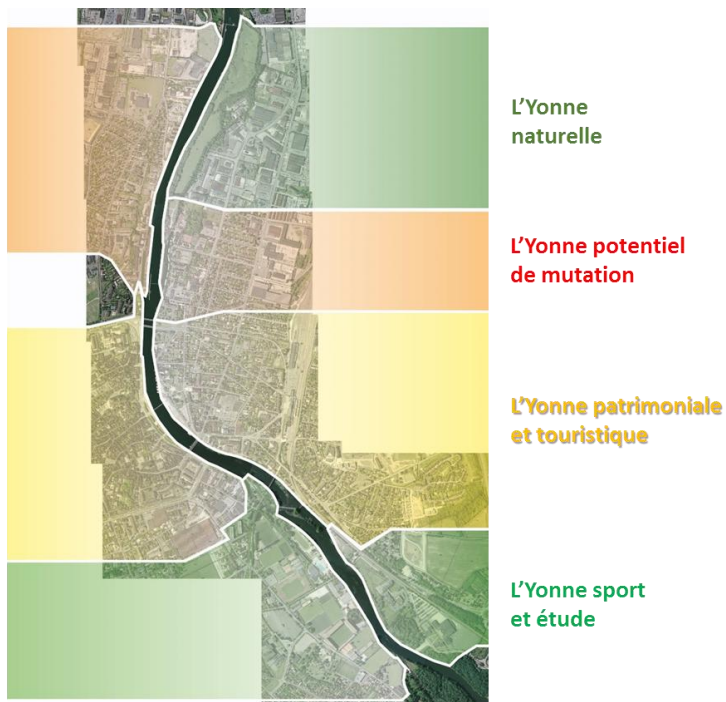


# LES OAP SECTORIELLES

## OAP Berges de l'Yonne

Les principes :

Aménager les berges de l'Yonne en prenant en compte les différentes séquences, fonctions, spécificités et potentiels des espaces qui bordent cet élément structurant et central du territoire.



Préserver cet espace naturel et mener une gestion respectueuse du site et de ses enjeux environnementaux.

Ouvrir cet espace au public dans une démarche pédagogique.





# LES OAP SECTORIELLES

## OAP Berges de l'Yonne

**Orientations d'aménagement**

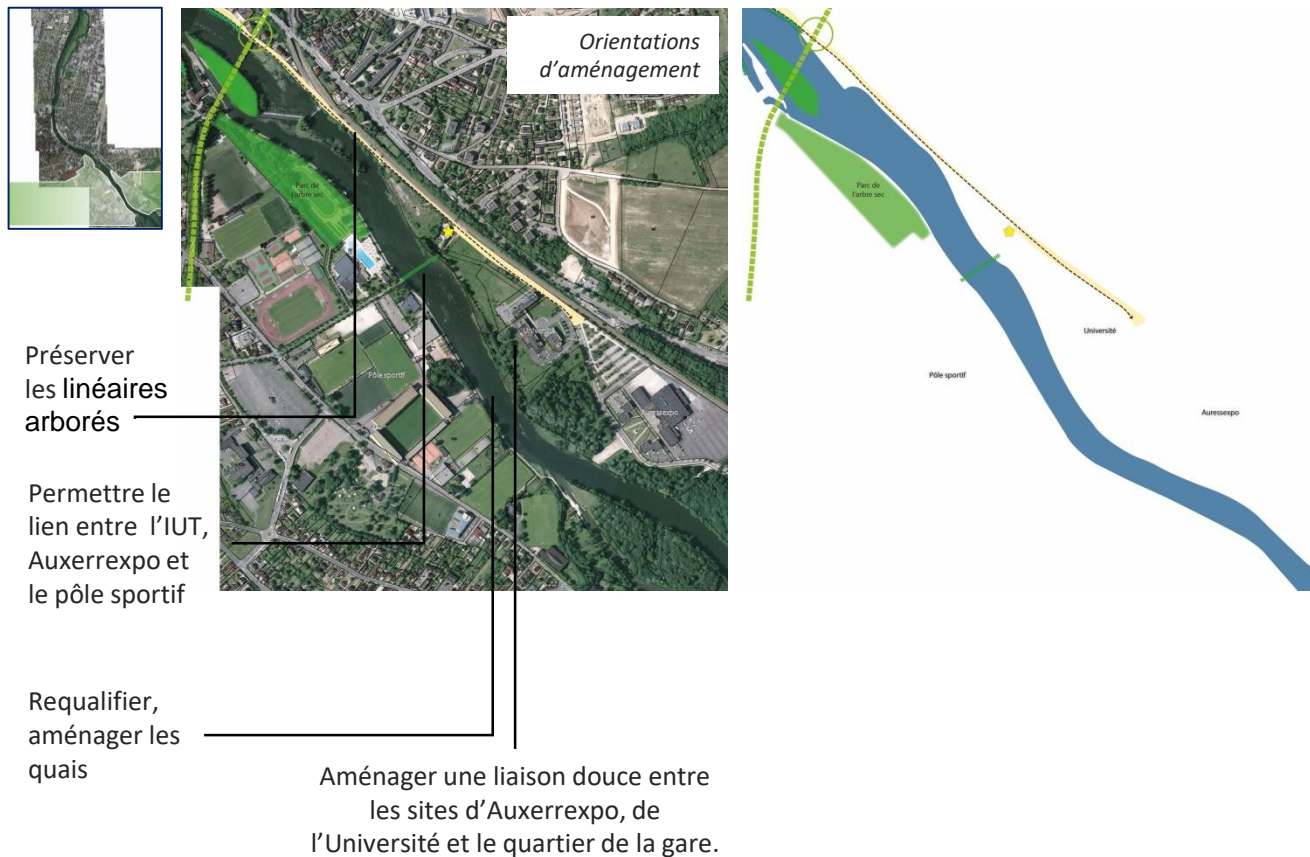
- Aménager, requalifier les quais, dans la continuité des aménagements au niveau de la ville historique
- Développer des programmes mixtes (logements, bureaux) ouverts sur l'Yonne.
- Créer des liens, des percées visuelles, vers l'Yonne
- Front de taille à conserver et talus enherbé à mettre en valeur
- Mettre en valeur le site de l'Ocricerie
- Reconquérir l'île, lui redonner un aspect paysager support à une liaison piétonne de promenade.

**Orientations d'aménagement**

- Requalifier, mettre en valeur la façade bâtie sur l'Yonne
- Requalifier les quais Rive Droite
- Requalifier la passerelle piétonne
- Elaborer un projet global sur le port de plaisance et en faire la porte d'entrée du Canal du Nivernais
- Assurer le lien entre la coulée verte et les quais
- Préserver les linéaires arborés

# LES OAP SECTORIELLES

## OAP Berges de l'Yonne





### OAP Entrée de ville

Les entrées de ville sont nombreuses. Elles constituent la première impression que l'on a de la ville. La qualité urbaine et paysagère de ces espaces est un élément important dans l'identité de la ville et dans l'image que celle-ci renvoie. L'objectif de la présente OAP est de donner des prescriptions qui permettent la mise en valeur de ces entrées de ville.

Les entrées de ville présentent des caractéristiques différentes et les prescriptions déclinées pour chacune d'entre elles tiennent compte de ces spécificités. Nous pouvons toutefois les regrouper en deux grandes familles :

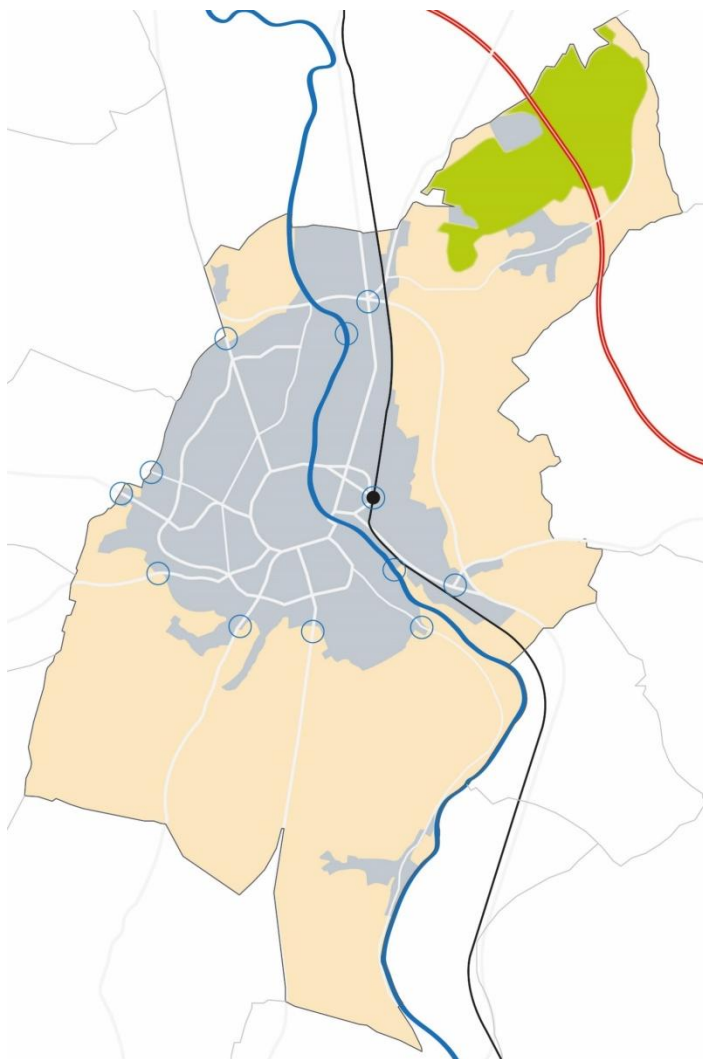
- Les entrées de ville au caractère paysager
- Les entrées de ville au caractère urbain

Au delà des prescriptions propres à chaque entrée de ville, des éléments transversaux permettront d'améliorer ces entrées de ville.

Ainsi de manière générale, il est indispensable de gérer et de réglementer l'affichage et les panneaux publicitaires qui, implantés de manière anarchique, dévalorisent les entrées de ville. En parallèle du PLU, un règlement local de publicité (RLP) est mis en place. Le respect des prescriptions de ce dernier participera à la requalification des entrées de ville.

Pour les entrées de ville au caractère paysager, l'objectif est, de manière transversale, de préserver et mettre en valeur les éléments de paysage (alignement d'arbres, plantations, etc.) et de préserver les vues sur la ville ou le grand paysage.

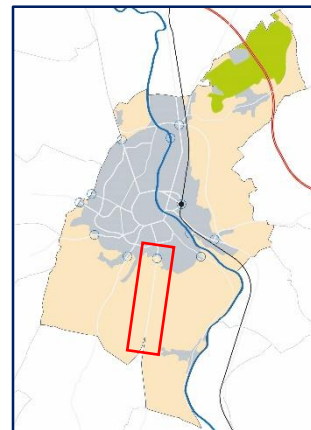
Pour les entrées de ville au caractère urbain il s'agira, de manière transversale, de permettre une recomposition et une structuration du cadre bâti et d'agir sur la qualité des espaces publics.



# LES OAP SECTORIELLES

OAP Entrée de ville : les entrées de ville paysagères

## L'entrée de ville de la Voie Romaine (D239)



Requalifier l'angle du carrefour



Requalifier les espaces publics et, dans la mesure du possible, dégager les vues en enterrant les lignes électriques



Créer du lien avec la coulée verte

Accueillir un programme de logement qui revalorise la façade urbaine et marque l'entrée dans la ville.



Préserver les boisements entrecoupés de vues sur la ville et le grand paysage



Marquer l'entrée de ville et atténuer l'impact visuel du château d'eau par l'aménagement d'espaces paysagers, des plantations, etc.



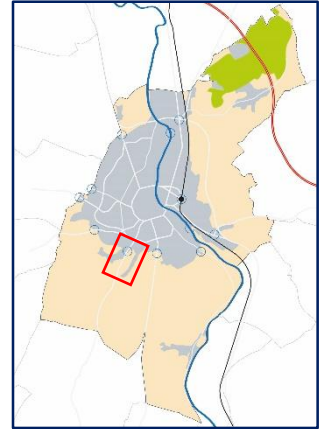
Préserver les vues et perspectives vers le grand paysage et sur la ville



# LES OAP SECTORIELLES

OAP Entrée de ville : les entrées de ville paysagères

## L'entrée de ville de la Route de Vallan (N151)



Mettre en valeur le pont de la Coulee Verte, véritable marqueur de l'entrée de la ville devant être mis en valeur



Requalifier les espaces publics et, dans la mesure du possible, dégager les vues en enterrant les lignes électriques



Mettre en valeur les espaces publics fleuris, renforcer le linéaire jusqu'à la coulée verte



Préserver la haie, permettant de structurer la vue



Renforcer le tissu végétal pour masquer davantage les constructions en surplomb



Préserver les prés, qui permettent à la vue d'être dégagée sur la vallée du ru et d'adoucir la transition entre espace rural et espace urbain



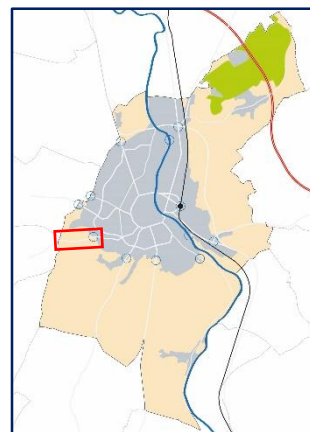
Préserver les vues et perspectives vers la vallée du ru de Vallan



# LES OAP SECTORIELLES

OAP Entrée de ville : les entrées de ville paysagères

L'entrée de ville de la Route de Toucy (D965)



Mettre en valeur et compléter l'alignement de platanes

Préserver et valoriser les différents bosquets, structurant le paysage rural

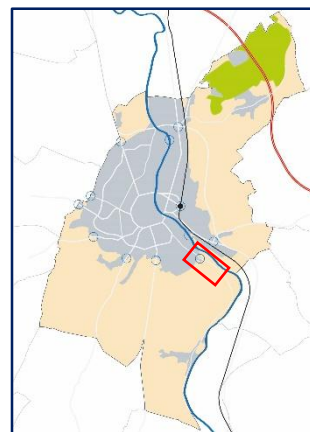
Améliorer l'identification de la Coulee Verte et mettre en valeur les espaces publics par des aménagements paysagers permettant de qualifier l'entrée de ville



# LES OAP SECTORIELLES

OAP Entrée de ville : les entrées de ville paysagères

L'entrée de ville de la Route de Vaux (D163)



Compléter la haie



Mettre en valeur la présence du cirque et du vélodrome



Mettre en œuvre un aménagement permettant de qualifier l'espace public en lui apportant un caractère moins routier

Valoriser l'alignement d'arbres

Préserver et valoriser les haies et bosquets, facteurs de diversité paysagère

Préserver et dégager les points de vue sur l'Yonne et le cirque

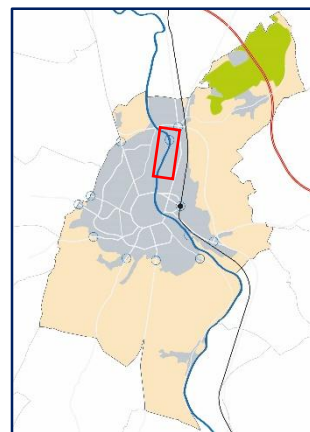




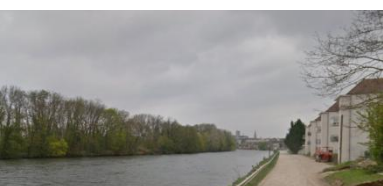
## LES OAP SECTORIELLES

OAP Entrée de ville : les entrées de ville paysagères

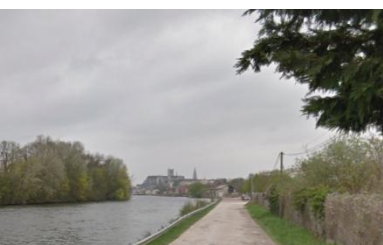
Les entrées de ville par l'Yonne (nord)



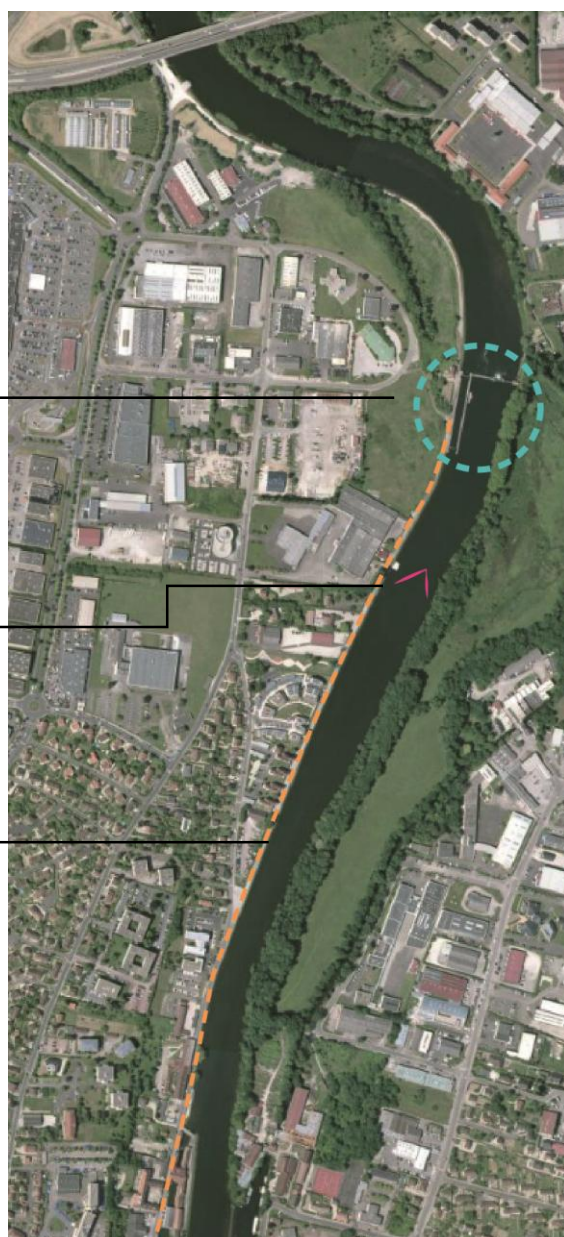
Mettre en valeur l'écluse en tant que porte d'entrée dans la ville pour les bateaux venant du nord



Garantir autant que possible le point de vue vers le centre ancien



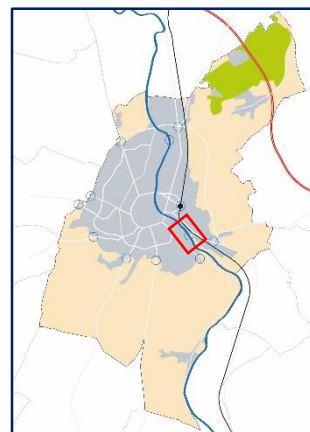
Réaménager le chemin de halage, en lien avec l'OAP Berges de l'Yonne



# LES OAP SECTORIELLES

OAP Entrée de ville : les entrées de ville paysagères

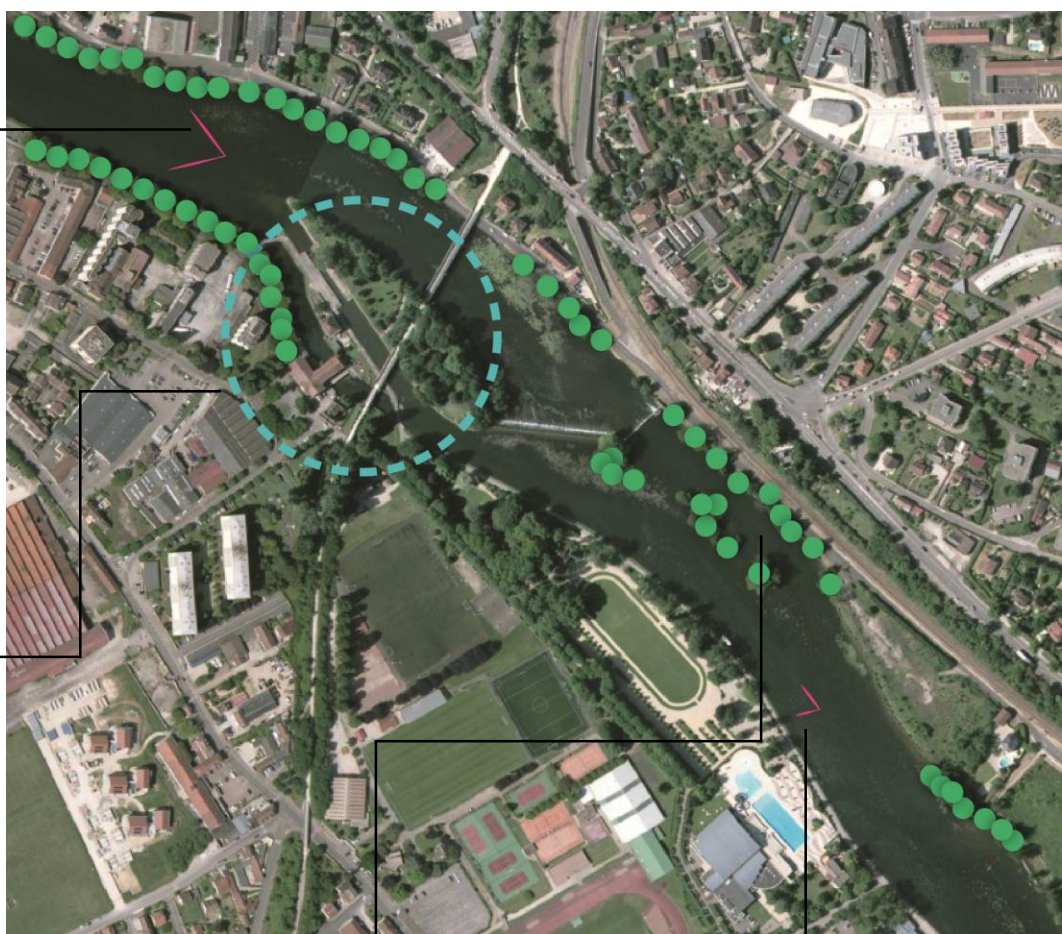
Les entrées de ville par l'Yonne (sud)



Garantir autant que possible le point de vue vers le centre ancien



Mettre en valeur l'écluse en tant que porte d'entrée dans la ville pour les bateaux venant du nord



Préserver les linéaire végétaux arborés et arbustifs permettant d'adoucir la transition paysagère



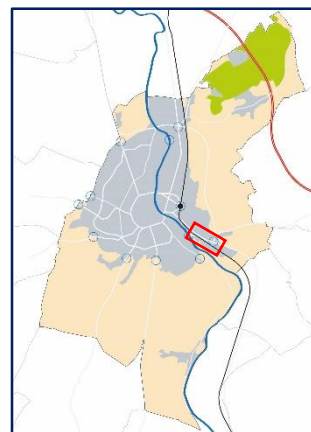
Préserver le point de vue vers le Parc de l'Arbre Sec



# LES OAP SECTORIELLES

OAP Entrée de ville : les entrées de ville paysagères

## L'entrée de ville de l'Avenue du Maréchal Juin (D965)



Procéder à une végétalisation et un fleurissement du carrefour



Mettre en place une continuité buissonnière



Mettre en valeur l'alignement d'arbres



Requalifier la route pour introduire un caractère urbain plutôt que routier



Compléter les plantations sur les îlots et au bord du rond-point



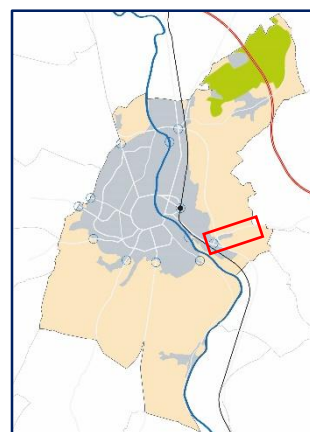
Perpétuer l'aménagement et le fleurissement du rond-point



# LES OAP SECTORIELLES

OAP Entrée de ville : les entrées de ville paysagères

L'entrée de ville par la route de Chablis



Préserver les espaces paysagers de part et d'autre de la voie.

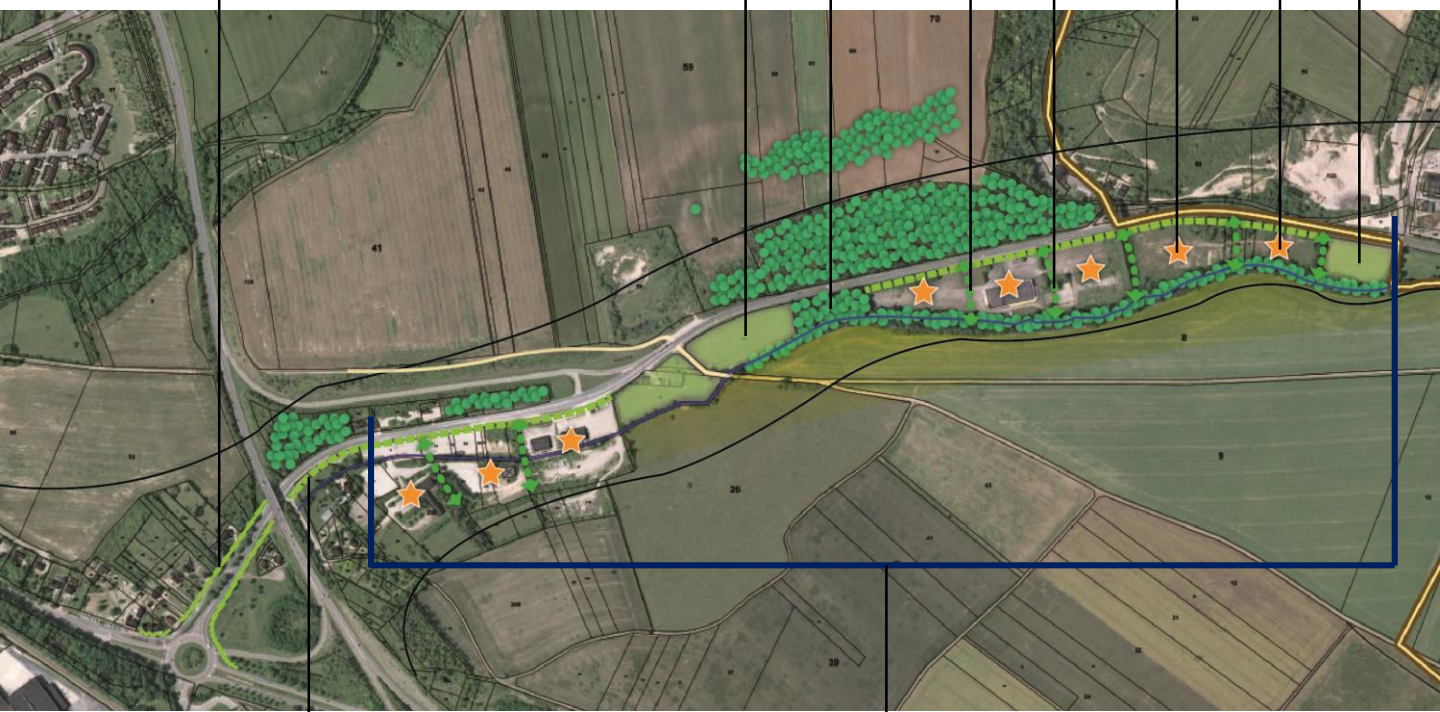
Boisement

Espaces constructibles

Prairie

Trames vertes et paysagères

Prairie



Requalifier les abords de la route et valoriser la façade sur rue (clôture végétalisée, etc.)

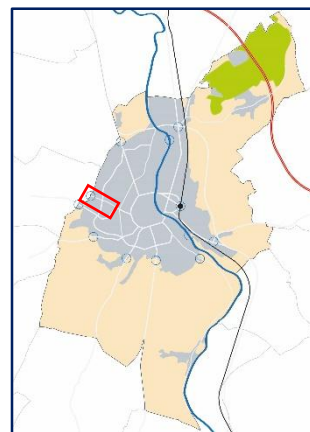
Revaloriser les abords de la route de Chablis en aménageant une façade paysagère qui s'appuie sur les composantes du site et en développant des activités liées aux loisirs ou au tourisme.

Il s'agit d'alterner les espaces verts, paysagers (boisements, prairies, aménagements paysagers), et des bâtiments valorisant l'image de cette entrée de ville. Pour cela, les futures constructions devront d'une part s'intégrer au mieux dans le site (utilisation de matériaux naturels : façades bois, végétalisées, toitures végétalisées, etc.) et d'autre part être supports d'activités liées, directement ou indirectement aux loisirs et au tourisme (hôtellerie, équipements, ventes de produits locaux, commerces de type jardinerie, bricolage, etc.).

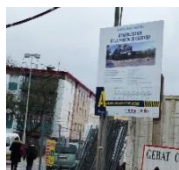
# LES OAP SECTORIELLES

OAP Entrée de ville : les entrées de ville urbaines

## L'entrée de ville de l'Avenue du Général Weygand (D458)



Développer un projet permettant une diversification de l'habitat et recréant un front bâti



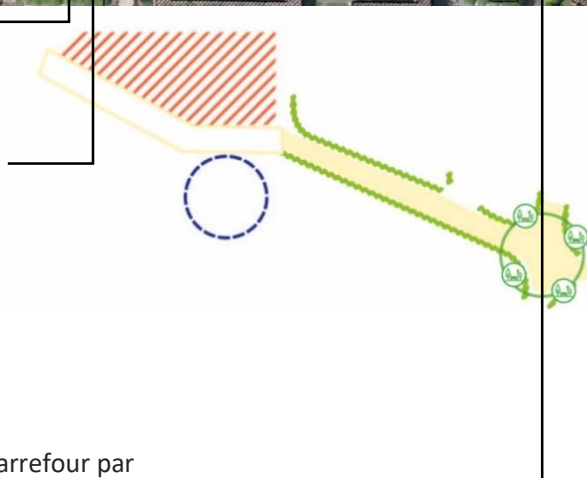
Finaliser la réhabilitation de la maison de quartier



Préserver les espaces paysagers de part et d'autre de la voie.



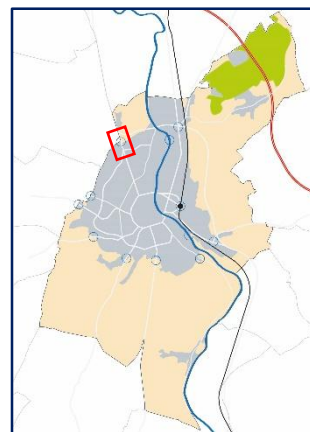
Mettre en valeur le caractère vert et paysager du carrefour par un traitement et des plantations qualitatives et homogènes



## LES OAP SECTORIELLES

OAP Entrée de ville : les entrées de ville urbaines

### L'entrée de ville de l'Avenue Charles de Gaulle (D234)



Mettre en valeur les alignements d'arbres existants



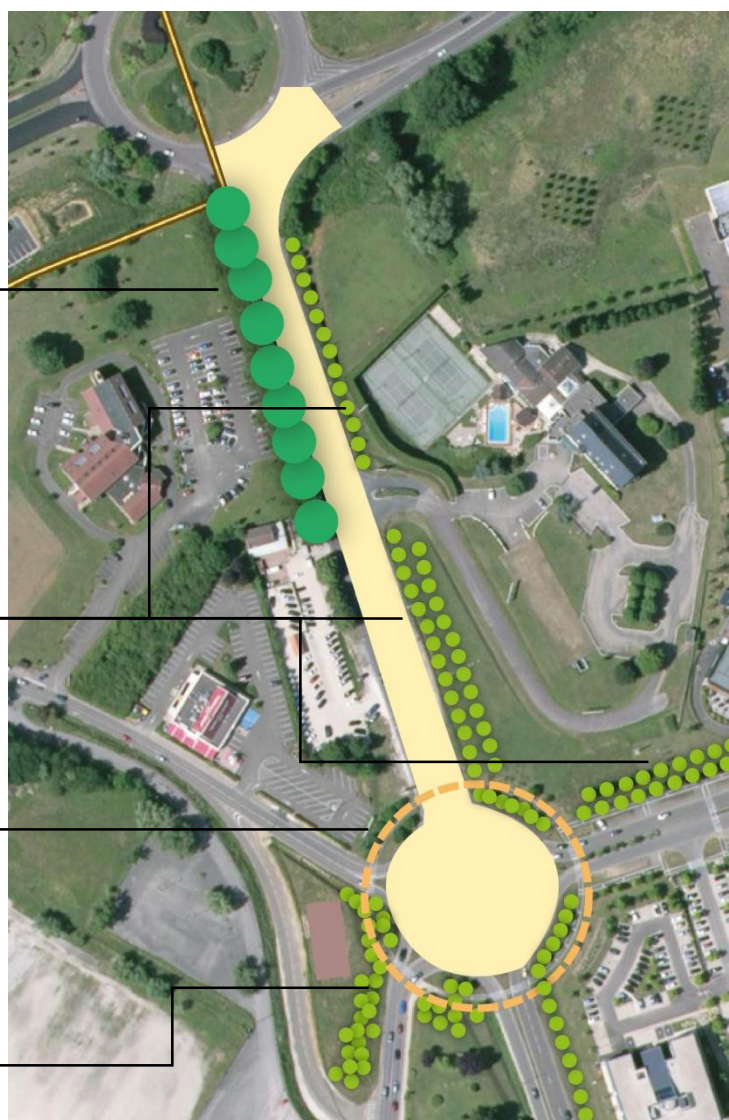
Mettre en place des alignements d'arbres de la même manière que le long de l'avenue Jean Monnet



Marquer l'entrée de ville par un aménagement paysager sur le rond-point



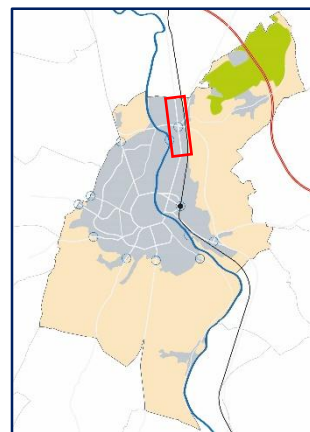
Assurer un traitement paysager des espaces verts autour de la station de lavage



# LES OAP SECTORIELLES

OAP Entrée de ville : les entrées de ville urbaines

L'entrée de ville de la route de Moneteau (D234)



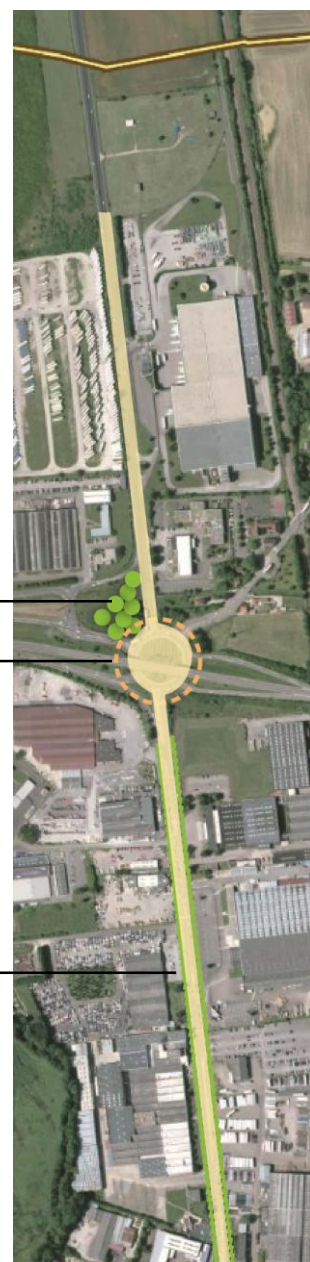
Aménager des espaces paysagers



Mettre en valeur l'aménagement paysager sur le rond-point



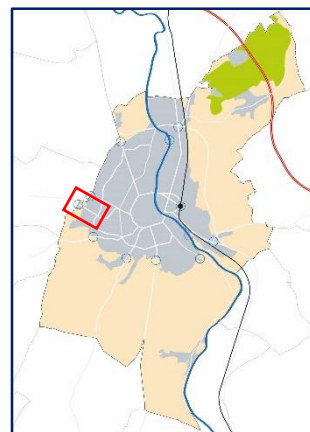
Qualifier la route, notamment les abords de la chaussée



# LES OAP SECTORIELLES

OAP Entrée de ville : les entrées de ville urbaines

L'entrée de ville de l'Avenue de Saint-Georges



Requalifier les espaces publics

Préserver le point de vue

Requalifier le carrefour pour mettre en valeur l'entrée de ville

Requalifier le carrefour par une végétalisation et des aménagements paysagers aux angles des rues

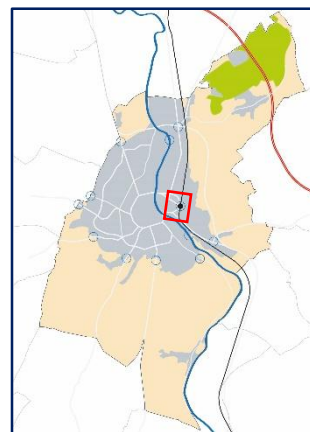




# LES OAP SECTORIELLES

OAP Entrée de ville : les entrées de ville urbaines

L'entrée de ville de la place de la Gare



Aménager un alignement d'arbres similaire à celui de la place de la gare

Requalifier l'angle des rues Jules Ferry et Paul Doumer par un aménagement paysager

Requalifier la rue Jules Ferry en suivant l'exemple de la place de la gare

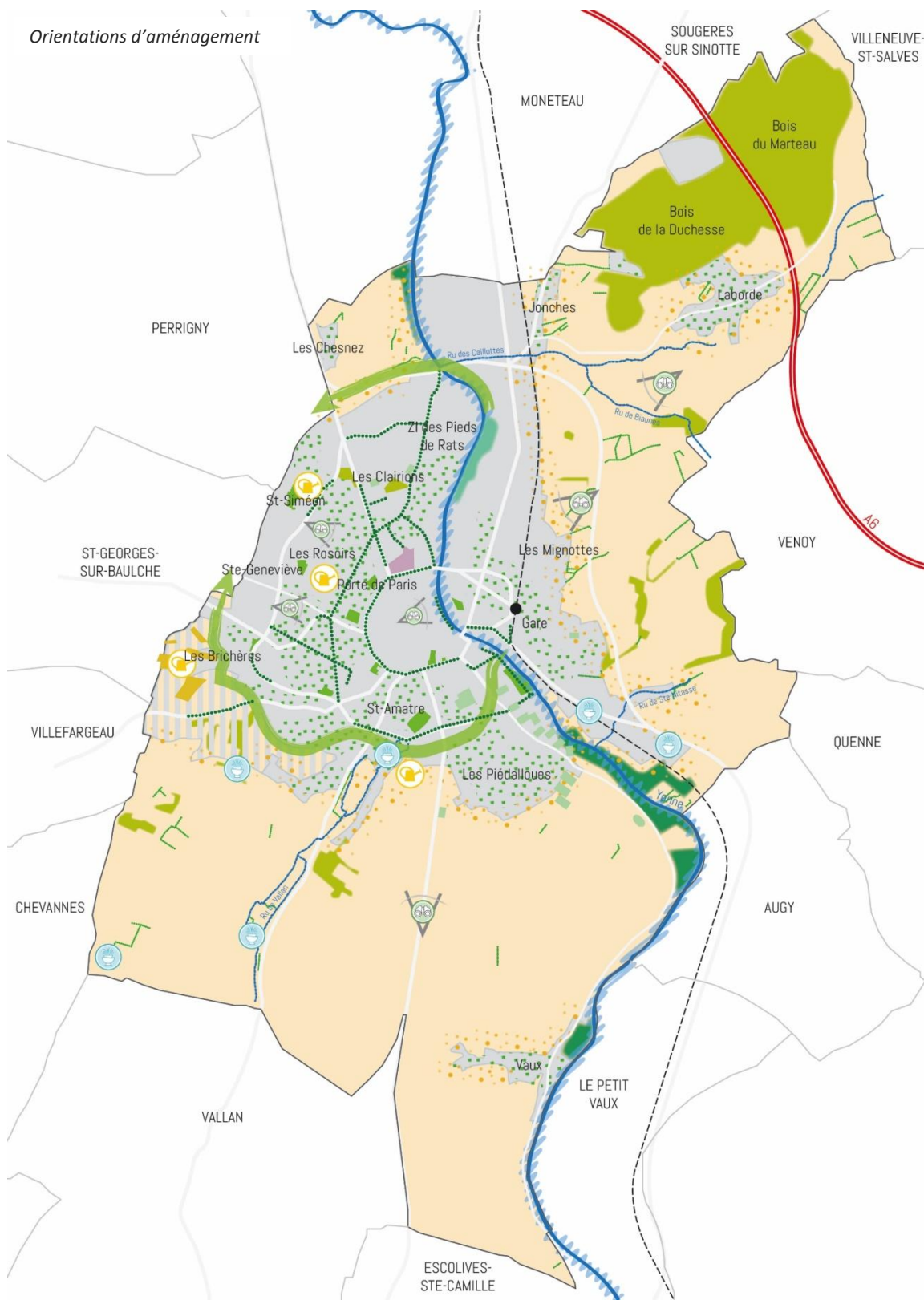


## LES OAP THÉMATIQUES



# LES OAP THÉMATIQUES








## OAP Trame verte et bleue



# LES OAP THÉMATIQUES

## OAP Trame verte et bleue






### Protéger les espaces écologiques et naturels caractéristiques du territoire

-  L'Yonne : corridor bleu structurant à maintenir et qualifier
-  Protéger les berges et abords de l'Yonne
-  Maintenir les corridors bleus secondaires (ru de Vallan, ru des Caillottes, ru de Biaunes, etc.)
-  Protéger les sources et fontaines (Fontaine Sainte-Nitasse, Fontaine Ronde, Fontaine des Boutisses, ...)
-  Garantir la préservation des zones humides avérées (notamment l'île du Moulin du Président)
-  Protéger et valoriser les ripisylves en bords de l'Yonne, boisements d'intérêt écologique majeur
-  Entretenir et préserver les haies dans l'espace agricole

### Assurer la protection du grand paysage remarquable

-  Garantir une transition harmonieuse avec la campagne. Les franges de l'urbanisation doivent être réservées aux espaces verts et aux plantations.
-  Préserver les principales perspectives paysagères. La campagne offre à de nombreux endroits des belles vues sur la ville et réciproquement

### Protéger et valoriser les principaux éléments du patrimoine naturel dans la ville

-  Pérenniser les parcs publics et privés en coeur de ville, espaces de respiration au sein de la ville
-  Préserver les jardins des quartiers pavillonnaires, supports de la trame verte intra-urbaine. Favoriser la qualité végétale et lutter contre l'imperméabilisation des sols
-  Protéger les alignements d'arbres
-  Promouvoir une gestion durable des espaces verts, notamment les pelouses des stades
-  Valoriser les espaces de jardins familiaux et partagés, favoriser la diversité des cultures et les modes de gestion des jardins respectueux de l'environnement

### Assurer la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques

-  Continuer l'aménagement et la valorisation de la coulée verte








## OAP Agriculture








# LES OAP THÉMATIQUES

## OAP Agriculture




### Préserver la diversité culturelle et les paysages agricoles

-  Espaces principalement céréaliers
-  Espaces de prairies
-  Espaces viticoles
-  Espaces de vergers
-  Espaces maraîchers
-  Préserver les bois et bosquets en zones agricoles
-  Mise en place d'un parcours pédagogique sur la thématique de la diversité agricole au départ de Vaux



### Protéger et encourager l'agriculture urbaine sous toutes ses formes, promouvoir l'agriculture sur son aspect économique

-  Pérenniser le Clos de la Chaînette en tant que pôle d'excellence de l'agriculture urbaine auxerroise
-  Poursuivre le développement des jardins familiaux
-  Encourager l'installation d'une exploitation agricole urbaine et maraîchère à proximité du quartier des Brichères
-  Garantir la préservation d'espaces de jardin dans les quartiers d'habitat pavillonnaire, favorables à la culture potagère individuelle
-  Promouvoir la place économique de l'agriculture sur le territoire en développant des circuits courts locaux
-  Périmètre des vignobles de l'Appellation d'Origine Contrôlée

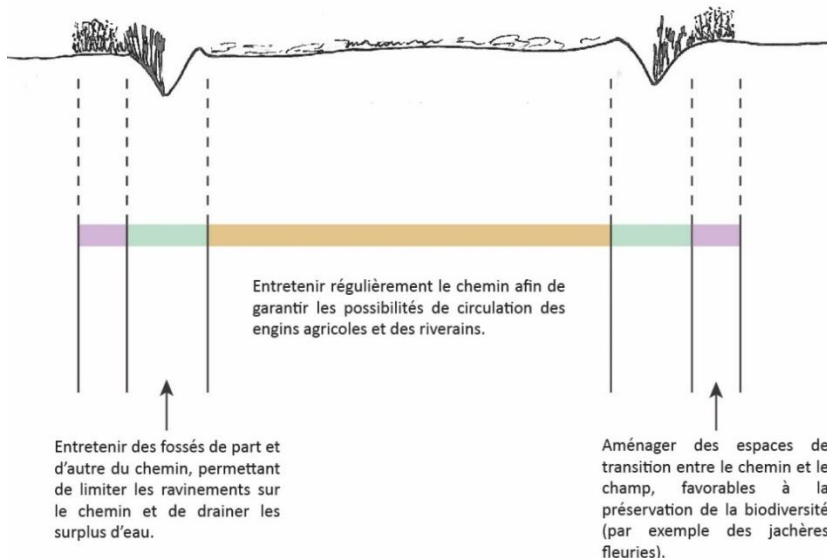
### Assurer le bon fonctionnement des activités agricoles tout en veillant à la préservation des paysages et en encadrant les possibilités d'implantation des constructions

-  Entretien l'ensemble des chemins agricoles suivant le schéma joint afin de les pérenniser en fonction d'une largeur fonctionnelle et adaptée aux besoins des exploitants (l'identification n'est pas ici exhaustive)
-  Répondre aux besoins des exploitations actuelles afin de les pérenniser et des exploitations futures pouvant s'implanter
-  Prendre des mesures afin d'assurer le partage et la cohabitation entre différents usages de l'espace de transition entre ville et campagne

### Anticiper les impacts des projets de grandes infrastructures sur le milieu agricole

-  Anticiper la construction de la déviation Sud et ses conséquences sur l'activité agricole
-  Anticiper l'élargissement de l'autoroute par l'ajout d'une 3ème voie dans le sens Nord-Sud et la constitution de merlons, bassins de gestion des eaux pluviales, etc.

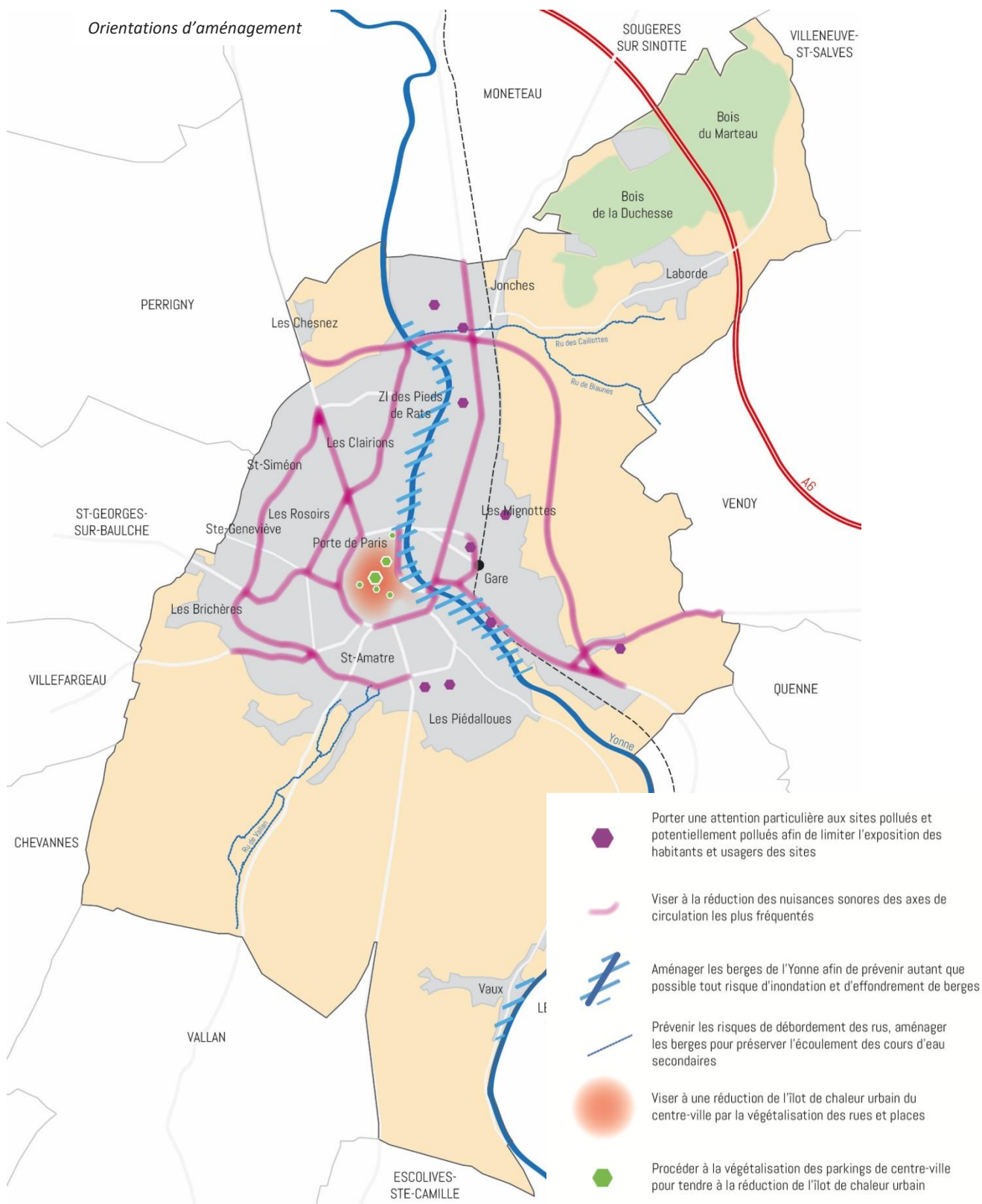
## PRÉSERVATION ET ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX



# LES OAP THÉMATIQUES

## OAP Vulnérabilité

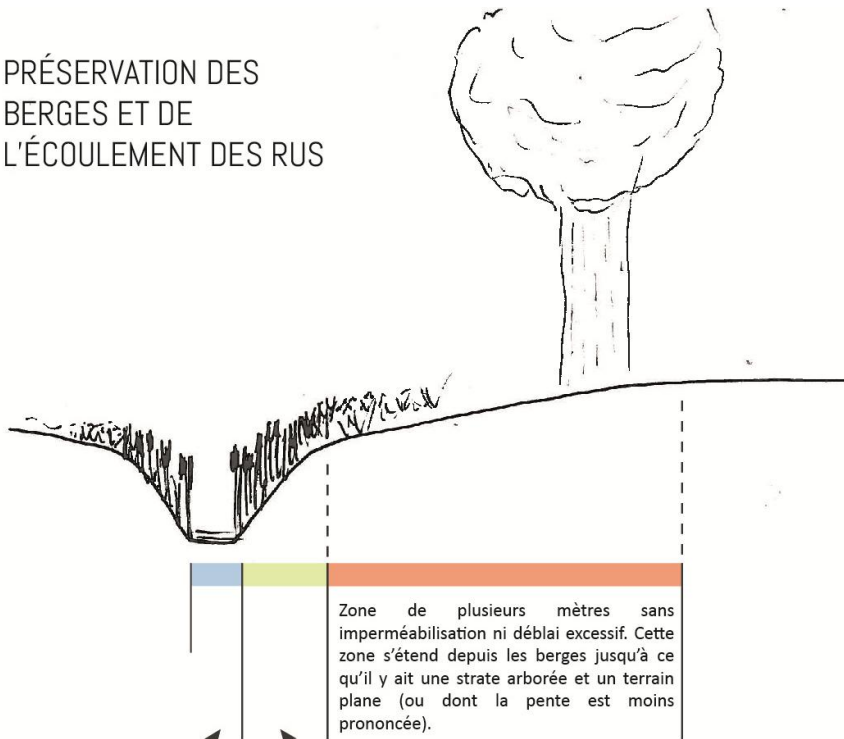
Orientations d'aménagement



# LES OAP THÉMATIQUES

## OAP Vulnérabilité

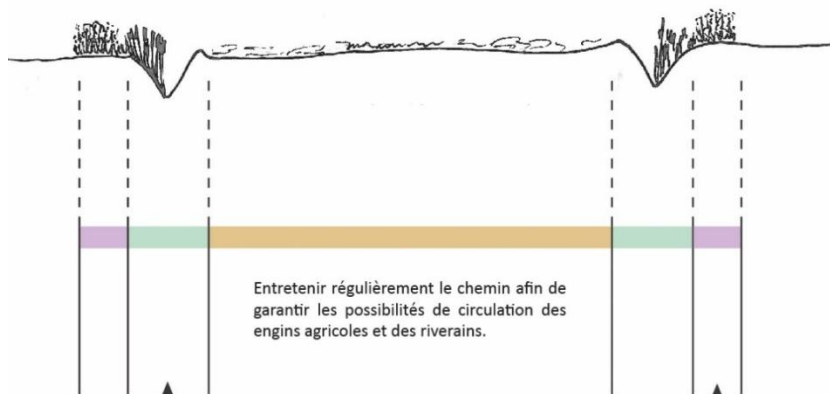
### PRÉSERVATION DES BERGES ET DE L'ÉCOULEMENT DES RUS



Garantir le bon écoulement du ru (curages, ...).

Favoriser la végétation adaptée à l'écosystème du ru afin de stabiliser les berges et limiter les risques d'inondation. L'entretien de cette végétation est nécessaire pour garantir la stabilité des rives.

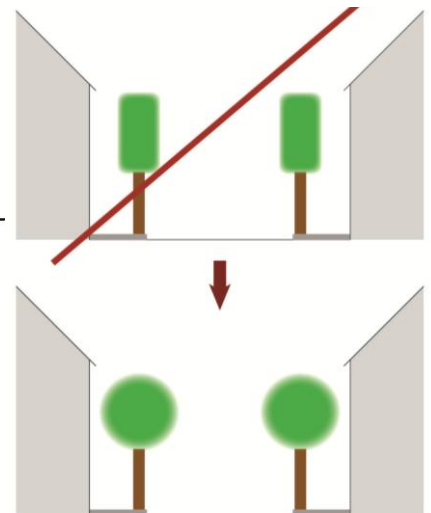
### PRÉSERVATION ET ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX



Entretien des fossés de part et d'autre du chemin, permettant de limiter les ravinelements sur le chemin et de drainer les surplus d'eau.

Aménager des espaces de transition entre le chemin et le champ, favorables à la préservation de la biodiversité (par exemple des jachères fleuries).

### LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS PAR LES ALIGNEMENTS D'ARBRES



La lutte contre les îlots de chaleur urbains passe par des choix en termes d'aménagement, mais également des choix légers comme la taille des arbres.

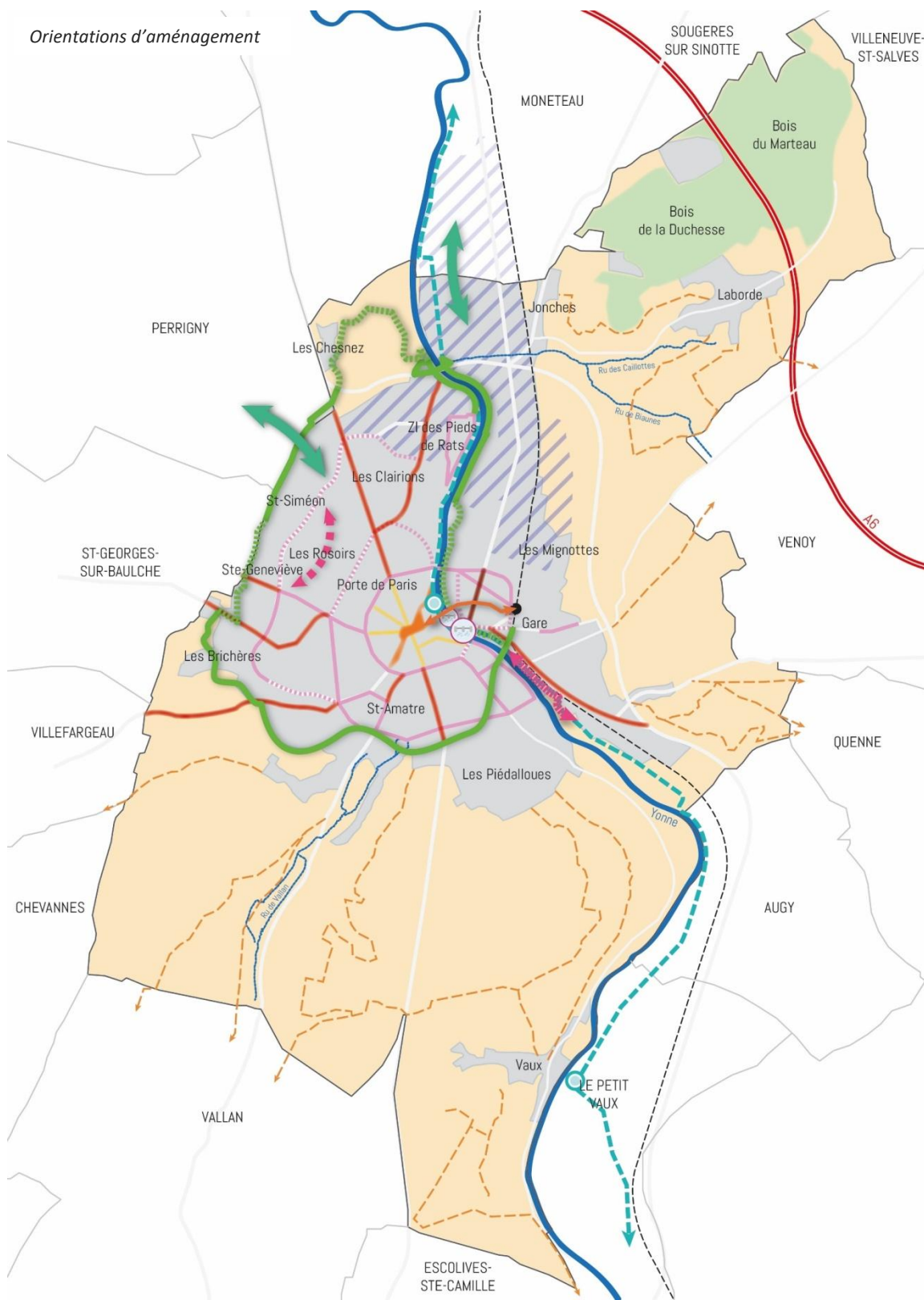
Une taille architecturée réduisant l'ombre projetée par les arbres (par exemple par une taille « en rideau ») ne permet pas de lutter contre les îlots de chaleur, la réverbération sur les surfaces bitumées est en effet plus grande qu'avec un élagage moins important.

L'intention générale est alors de réduire autant que possible les espaces bitumés sans ombre, dans les rues ou sur les parkings notamment.



# LES OAP THÉMATIQUES



## OAP Circulations douces





## OAP Circulations douces

L'OAP Circulations douces prend place au sein de la politique globale de la commune en matière de déplacements visant en particulier à développer les circulations douces. Ainsi, il s'agit plus généralement de réduire les vitesses de circulation en ville (zones 30 km/h, zones de rencontre, ...), de fluidifier les circulations piétonnes (en visant notamment à une meilleure accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite) et d'encourager l'intermodalité, particulièrement par le renforcement de l'attractivité des parcs de stationnement relais.






### Structurer et compléter les itinéraires cyclables de la ville

-  Compléter le linéaire de la Voie verte, affirmer le caractère structurant de la Voie verte dans le réseau cyclable de la ville
-  Compléter les itinéraires cyclables existants

### Encourager les déplacements piétonniers en centre-ville

-  Procéder à une extension du centre piétonnier par la mise en œuvre de secteurs de piétonisation temporaire à la manière de la rue du Temple (piétonisée le mercredi et le samedi)
-  Consolider et faciliter la liaison entre le centre historique et la gare, notamment par une amélioration de la signalétique
-  Procéder à un réaménagement de la passerelle de la Liberté et du pont Paul Bert en faveur des modes de déplacement doux

### Mettre en œuvre des liaisons douces efficaces dans les quartiers de faubourgs et liens interurbains

-  Poursuivre la réflexion sur les modes de déplacements doux et les aménagements réalisés le long de l'avenue Jean Jaurès et engager une réflexion similaire sur les autres axes structurants des faubourgs, dans un but d'apaisement du trafic et de lutte contre les nuisances sonores
-  Réaliser un axe permettant une sécurisation des modes de déplacements doux entre Auxerrexpo, le pôle universitaire et le centre-ville
-  Mettre en œuvre des liaisons douces utilitaires avec les villes de Monéteau et Périgny
-  Faciliter les déplacements à vélo au sein des zones d'activités afin d'encourager les mobilités douces quotidiennes
-  Développer des itinéraires de liaisons douces au sein et entre les différents quartiers à l'ouest de la ville

### Encourager les modes de déplacements doux dans les espaces ruraux et le développement d'une offre touristique fondée sur les circulations douces

-  Favoriser, par l'intermédiaire d'une signalétique adaptée, les cheminements pédestres (de loisir et utilitaires) sur les chemins ruraux
-  Favoriser le développement du cyclotourisme à Auxerre, notamment par l'encouragement de la réalisation de la Véloroute ; prévoir une signalétique invitant à la visite du centre-ville et du bourg de Vaux